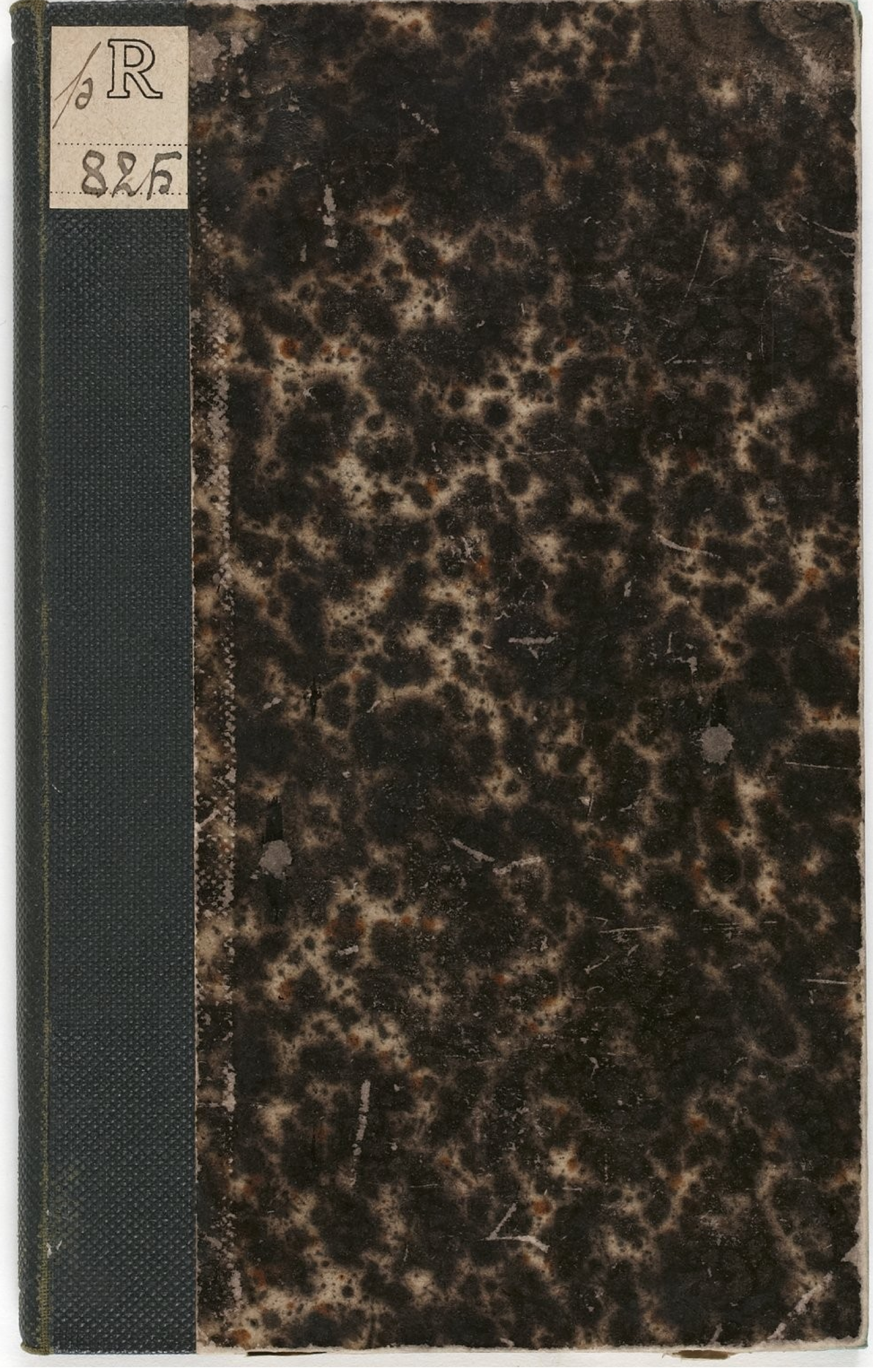


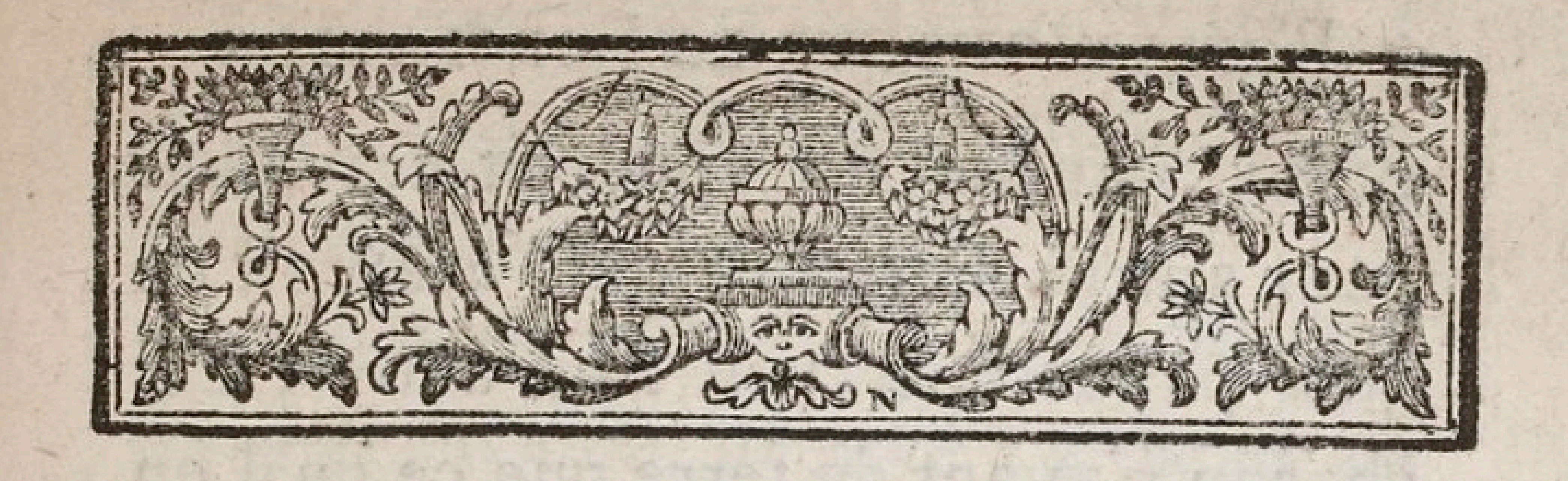
Réflexions sur la formation et la distribution des richesses



Turgot, Anne-Robert-Jacques (1727-1781). Auteur du texte. Réflexions sur la formation et la distribution des richesses. .



REFLEXIONS
SUR
LA FORMATION
ET LA
DISTRIBUTION
DES RICHESSES.



REFLEXIONS SUR LA FORMATION ET LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

§. PREMIER.

Impossibilité du Commerce dans la supposition d'un partage égal des terres où chaque homme n'auroit que ce qu'il lui faudroit pour se nourrir.

Si la terre étoit tellement distribuée entre tous les habitants d'un pays, que chacun en eût précisément la quantité nécessaire pour se nourrir, & rien de plus ; il est évident que tous étant

égaux, aucun ne voudroit travailler pour autrui. Personne aussi n'auroit de quoi payer le travail d'un autre ; car chacun n'ayant de terre que ce qu'il en faudroit pour produire sa subsistance, consommeroit tout ce qu'il auroit recueilli, & n'auroit rien qu'il pût échanger contre le travail des autres.

§. II.

L'hypothese ci-dessus n'a jamais existé, & n'auroit pu subsister. La diversité des terreins & la multiplicité des besoins amenent l'échange des productions de la terre contre d'autres productions.

Cette hypothese n'a jamais pu exister, parceque les terres ont été cultivées avant d'être partagées ; la culture même ayant été le seul motif du partage & de la loi qui assure à chacun sa propriété. Or, les premiers qui ont cultivé, ont probablement cultivé autant de terrein que leurs forces le permet-

toient, & par conséquent plus qu'il n'en falloit pour les nourrir.

Quand cet état auroit pu exister, il n'auroit pu être durable ; chacun ne tirant de son champ que sa subsistance, & n'ayant pas de quoi payer le travail des autres, ne pourroit subvenir à ses autres besoins du logement, du vêtement, &c. que par son propre travail ; ce qui seroit à-peu près impossible ; *toute terre ne produisant pas tout* à beaucoup près.

Celui dont la terre ne seroit propre qu'au grain, & ne produiroit ni coton ni chanvre, manqueroit de toile pour s'habiller. L'autre auroit une terre propre au coton, qui ne produiroit point de grain. Tel autre manqueroit de bois pour se chauffer, tandis que tel autre manqueroit de grain pour se nourrir. Bientôt l'expérience apprendroit à chacun quelle est l'espece de production à laquelle sa terre seroit la plus pro-

pre ; & il se borneroit à la cultiver, afin de se procurer les choses dont il manqueroit, par la voie de l'échange avec ses voisins ; qui, ayant fait de leur côté les mêmes réflexions, auroient cultivé la denrée la plus propre à leur champ & abandonné la culture de toutes les autres.

§. III.

Les productions de la terre exigent des préparations longues & difficiles, pour être rendues propres aux besoins de l'homme.

Les denrées que la terre produit pour satisfaire aux différens besoins de l'homme, ne peuvent y servir, pour la plus grande partie, dans l'état où la nature les donne ; elles ont besoin de subir différents changements, & d'être préparées par l'art. Il faut convertir le froment en farine & en pain ; tanner ou passer les cuirs ; filer les laines,

les cotons ; tirer la ſoie des cotons ; rouir, teiller, filer les chanvres & les lins ; en former enſuite différents tiſſus ; & puis les tailler, les coudre pour en faire des vêtements, des chauſſures, &c. Si le même homme qui fait produire à ſa terre ces différentes choſes, & qui les emploie à ſes beſoins, étoit obligé de leur faire ſubir toutes ces préparations intermédiaires, il eſt certain qu'il réuſſiroit fort mal. La plus grande partie de ces préparations exigent des ſoins, une attention, une longue expérience, qui ne s'acquiert qu'en travaillant de ſuite & ſur une grande quantité de matieres. Prenons pour exemple la préparation des cuirs : quel laboureur pourroit ſuivre tous les détails néceſſaires pour cette opération, qui dure pluſieurs mois, & quelquefois pluſieurs années ? S'il le pouvoit, le pourroit-il ſur un ſeul cuir ? Quelle perte de tems, de place, de

matieres, qui auroient pu ſervir en même-tems, ou ſucceſſivement à tanner une grande quantité de cuirs ! Mais quand il reuſſiroit à tanner un cuir tout ſeul ; il ne lui faut qu'une paire de ſouliers : que feroit-il du reſte ? Tuera-t-il un bœuf pour avoir cette paire de ſouliers ? Coupera-t-il un arbre pour ſe faire une paire de ſabots ? On peut dire la même choſe de tous les autres beſoins de chaque homme, qui, s'il étoit réduit à ſon champ & à ſon travail, conſumeroit beaucoup de tems & de peine pour être fort mal équipé à tous égards, & cultiveroit très mal ſon terrein.

§. IV.

La néceſſité des préparations amene l'échange des productions contre le travail.

Le même motif qui a établi l'échange de denrée à denrée, entre les Culti-

vateurs de terreins de diverſe nature, a donc dû amener auſſi l'échange de la denrée centre le travail, entre les Cultivateurs & une autre partie de la ſociété, qui aura préféré l'occupation de préparer & de mettre en œuvre les productions de la terre à celle de les faire naître Tout le monde gagnoit à cet arrangement, car chacun en ſe livrant à un ſeul genre de travail y réuſſiſſoit beaucoup mieux. Le Laboureur tiroit de ſon champ la plus grande quantité de productions poſſibles, & ſe procuroit bien plus facilement tous ſes autres beſoins par l'échange de ſon ſuperflu, qu'il ne l'eût fait par ſon travail. Le Cordonnier, en faiſant des ſouliers pour le Laboureur, s'approprioit une partie de la récolte de celui-ci. Chaque Ouvrier travailloit pour les beſoins des Ouvriers de tous les autres genres, qui, de leur côté, travailloient tous pour lui.

§. V.

Prééminence du Laboureur qui produit ſur l'Artiſan qui prépare. Le Laboureur eſt le premier mobile de la circulation des travaux ; c'eſt lui qui fait produire à la terre le ſalaire de tous les Artiſans.

Il faut cependant obſerver que le Laboureur fourniſſant à tous l'objet le plus important & le plus conſidérable de leur conſommation ; (je veux dire, leurs aliments, & de plus la matiere de preſque tous les ouvrages) a l'avantage d'une plus grande indépendance. Son travail, dans l'ordre des travaux partagés entre les différents membres de la ſociété, conſerve la même primauté, la même prééminence qu'avoit, entre les différents travaux, qu'il étoit obligé dans l'état ſolitaire de conſacrer à ſes beſoins de toute eſpece, le travail qui ſubvenoit à ſa nourriture. Ce n'eſt pas ici une primauté d'honneur

ou de dignité ; elle eſt de *néceſſité phyſique*. Le Laboureur peut, abſolument parlant, ſe paſſer du travail des autres Ouvriers, mais aucun Ouvrier ne peut travailler ſi le Laboureur ne le fait vivre. Dans cette circulation, qui, par l'échange réciproque des beſoins, rend les hommes néceſſaires les uns aux autres, & forme le lien de la ſocieté ; c'eſt donc le travail du Laboureur qui donne le premier mouvement. Ce que ſon travail fait produire à la terre au-delà de ſes beſoins perſonnels, eſt l'unique fond des ſalaires que reçoivent tous les autres membres de la ſociété en échange de leur travail. Ceux-ci, en ſe ſervant du prix de cet échange, pour acheter à leur tour les denrées du Laboureur, ne lui rendent exactement que ce qu'ils en ont reçu. C'eſt ici une différence bien eſſentielle entre ces deux genres de travaux, ſur laquelle il eſt néceſſaire d'appuyer pour

en bien ſentir l'évidence, avant de ſe livrer aux conſéquences ſans nombre qui en découlent.

§ VI.

Le ſalaire de l'Ouvrier eſt borné par la concurrence entre les Ouvriers à ſa ſubſiſtance. Il ne gagne que ſa vie.

Le ſimple Ouvrier, qui n'a que ſes bras & ſon induſtie, n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres ſa peine. Il la vend plus ou moins cher; mais ce prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui ſeul; il réſulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye ſon travail. Celui ci le paye le moins cher qu'il peut; comme il a le choix entre un grand nombre d'Ouvriers, il préfére celui qui travaille au meilleur marché. Les Ouvriers ſont donc obligés de baiſſer le prix à l'envi les uns des autres. En tout genre de travail il doit arriver, & il arrive en effet,

que le ſalaire de l'Ouvrier ſe borne à ce qui lui eſt néceſſaire pour lui procurer ſa ſubſiſtauce.

§. VII.

Le Laboureur eſt le ſeul dont le travail produiſe au-delà du ſalaire du travail. Il eſt donc l'unique ſource de toute richeſſe.

La poſition du Laboureur eſt bien différente. La terre, indépendamment de tout autre homme & de toute convention, lui paie immédiatement le prix de ſon travail. La nature ne marchande point avec lui pour l'obliger à ſe contenter du néceſſaire abſolu Ce qu'elle donne n'eſt proportionné ni à ſon beſoin, ni à une évaluation conventionnelle du prix de ſes journées. C'eſt le réſultat phyſique de la fertilité du ſol, & de la juſteſſe, bien plus que de la difficulté des moyens qu'il a employés pour le rendre fécond. Dès que le tra-

vail du Laboureur produit au-delà de ses besoins, il peut, avec ce superflu que la nature lui accorde en pur don, au-delà du salaire de ses peines, acheter le travail des autres membres de la société. Ceux-ci en le lui vendant, ne gagnenr que leur vie ; mais le Laboureur recueille, outre sa subsistance, une richesse indépendante & disponible, qu'il n'a point achetée & qu'il vend. Il est donc l'unique source de toutes les richesses, qui, par leur circulation, animent tous les travaux de la société ; parcequ'il est le seul dont le travail produise au-delà du salaire du travail.

§. VIII.

Premiere division de la société en deux classes : l'une productrice, *ou des Cultivateurs ; l'autre* stipendiée, *ou des Artisans.*

Voilà donc toute la société partagée,

par une néceſſité fondée ſur la nature des choſes, en deux claſſes : toutes deux laborieuſes Mais dont l'une, par ſon travail produit ou plutôt tire de la terre des richeſſes continuellement renaiſſantes, qui fourniſſent à toute la ſociété la ſubſiſtance & la matiere de tous ſes beſoins. L'autre, occupée à donner aux matieres produites les préparations & les formes qui les rendent propres à l'uſage des hommes, vend à la premiere ſon travail, & en reçoit en échange ſa ſubſiſtance. La premiere peut s'appeller claſſe *productrice*, & la ſeconde claſſe *ſtipendiée*.

§. IX

Dans le premier tems le Propriétaire n'a pas dû être diſtingué du Cultivateur.

Juſqu'ici nous n'avons point encore diſtingué le Laboureur du Propriétaire des terres ; & dans la premiere origine ils n'étoient point en effet diſtingués.

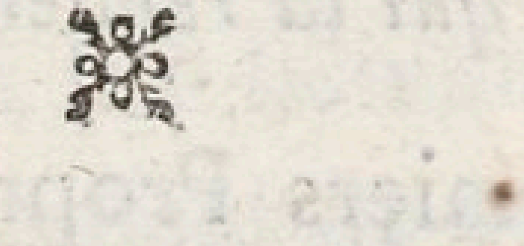
C'eſt par le travail de ceux qui ont les premiers labouré des champs, & qui les ont enclos, pour s'en aſſurer la récolte, que toutes les terres ont ceſſé d'être communes à tous, & que les propriétés foncieres ſe ſont établies. Juſqu'à ce que les ſociétés aient été affermies, & que la force publique, ou la loi, devenue ſupérieure à la force particuliere, ait pu garantir à chacun la poſſeſſion tranquille de ſa propriété, contre toute invaſion étrangere, on ne pouvoit conſerver la propriété d'un champ que comme on l'avoit acquiſe, & en continuant de le cultiver. Il n'auroit pas été sûr de faire labourer ſon champ par un autre, qui ayant pris toute la peine, n'auroit pas facilement compris que toute la récolte ne lui appartenoit pas. D'ailleurs, dans ce premier temps, tout homme laborieux trouvant autant de terre qu'il en vouloit, ne pouvoit être tenté de labourer pour

autrui. Il falloit que tout propriétaire cultivât son champ ou l'abandonnât entierement.

§. X.

Progrès de la société ; toutes les terres ont un maître.

Mais la terre se pleuploit & se défrichoit de plus en plus. Les meilleures terres se trouverent à la longue toutes occupées. Il ne resta plus pour les derniers venus que des terreins stériles, rebutés par les premiers. Mais à la fin toute terre trouva son maître ; & ceux qui ne purent avoir des propriétés, n'eurent d'abord d'autre ressource que celle d'échanger le travail de leurs bras dans les emplois de la classe *stipendiée*, contre le superflu des denrées du Propriétaire cultivateur.



§. X I.

Les Propriétaires commencent à pouvoir se décharger du travail de la culture sur des Cultivateurs salariés.

Cependant, puisque la terre rendoit au maître qui la cultivoit, non-seulement sa subsistance, non-seulement de quoi se procurer, par la voie de l'échange, ses autres besoins, mais encore un superflu considérable; il put, avec ce superflu, payer des hommes pour cultiver sa terre. Et pour des hommes qui vivent de salaires, autant valoit les gagner à ce métier qu'à tout autre. La propriété put donc être séparée du travail de la culture, & bientôt elle le fut.

§. X I I.

Inégalité dans le partage des propriétés: causes qui la rendent inévitable.

Les premiers Propriétaires occupe-

rent d'abord, comme on l'a déja dit, autant de terrein que leurs forces leur permettoient d'en cultiver avec leur famille. Un homme plus fort, plus laborieux, plus inquiet de l'avenir en prit d'avantage qu'un homme d'un caractere opposé. Celui dont la famille étoit plus nombreuse, ayant plus de besoins & plus de bras, étendit davantage ses possessions; c'étoit déja une premiere inégalité. Tous les terreins ne sont pas également fertilles: deux hommes, avec la même étendue de terrein & le même travail, peuvent en tirer un produit fort différent: seconde source d'inégalité. Les propriétés, en passant des peres aux enfants, se partagent en portions plus ou moins petites, suivant que les familles sont plus ou moins nombreuses; à mesure que les générations se succedent, tantôt les héritages se subdivisent encore, tantôt ils se réunissent de nouveau par

l'extinction des branches : troisieme source d'inégalité. Le contraste de l'intelligence, de l'activité & sur-tout de l'économie des uns, avec l'indolence, l'inaction & la dissipation des autres, fut un quatrieme principe d'inégalité, & le plus puissant de tous. Le Propriétaire négligeant & sans prévoyance, qui cultive mal, qui, dans les années abondantes, consume en choses frivoles la totalité de son superflu, se trouve réduit au moindre accident à demander du secours à son voisin plus sage, & à vivre d'emprunt. Si, par de nouveaux accidents, ou par la continuation de sa négligence, il se trouve hors d'état de rendre, s'il est obligé de faire de nouveaux emprunts, il n'aura enfin d'autre ressource que d'abandonner une partie ou même la totalité de son fonds à son créancier, qui la prendra en équivalent; ou de la ceder à un autre, en échange d'autres valeurs, avec les-

quelles il s'ecquittera vis-à-vis de ſon créancier.

§. XIII.

Suite de l'inégalité : le Cultivateur diſtingué du Propriétaire.

Voilà les fonds de terre dans le commerce, achetés, vendus. La portion du Propriétaire diſſipateur ou malheureux, tourne à l'accroiſſement de celle du Propriétaire plus heureux ou plus ſage ; & dans cette inégalité des poſſeſſions variées à l'infini, il eſt impoſſible qu'un grand nombre de Propriétaires n'en aient plus qu'ils n'en peuvent cultiver. D'ailleurs il eſt aſſez naturel qu'un homme riche deſire de jouir tranquillement de ſa richeſſe, & qu'au lieu d'employer tout ſon tems à des travaux pénibles, il préfere de donner une partie de ſon ſuperflu à des gens qui travaillent pour lui.

§. XIV.

Portage des produits entre le Cultivateur & le Propriétaire. Produit net *ou revenu.*

Par ce nouvel arrangement, le produit de la terre se divise en deux parts. L'une comprend la subsistance & les profits du Laboureur, qui sont la récompense de son travail & la condition sous laquelle il se charge de cultiver le champ du Propriétaire. Ce qui reste est cette partie indépendante & disponible que la terre donne en pur don à celui qui la cultive, au delà de ses avances & du salaire de ses peines ; & c'est la part du Propriétaire ou le *revenu* avec lequel celui-ci peut vivre sans travail, & qu'il porte où il veut.

§. XV.

Nouvelle division de la Société en trois classes, des Cultivateurs, des Artisants & des Propriétaires, ou classe productrice, *classe* stipendiée & *classe* disponible.

Voilà maintenant la Société partagée en trois classes ; la classe des Laboureurs à laquelle on peut conserver le nom de *classe productrice* ; la classe des Artisants & autres *stipendiés* des produits de la terre ; & la classe des *Propriétaires*, la seule qui, n'étant point attachée par le besoin de la subsistance à un travail particulier, puisse être employée aux besoins généraux de la Société, comme la guerre & l'administration de la justice, soit par un service personnel, soit par le paiement d'une partie de ses revenus avec laquelle l'Etat ou la Société soudoie des hommes pour remplir ces fonctions. Le nom qui lui convient le

mieux par cette raiſon, eſt celui de *claſſe disponible.*

§. XVI.

Reſſemblance entre les deux claſſes laborieuſes ou non diſponibles.

Les deux claſſes des Cultivateurs & des Artiſants ſe reſſemblent par bien des rapports, & ſur-tout en ce que ceux qui les compoſent ne poſſédent aucun revenu & vivent également de ſalaires qui leur ſont payés ſur les produits de la terre. Les uns & les autres ont encore cela de commun qu'ils ne gagnent que le prix de leur travail & de leurs avances, & ce prix eſt à-peu-près le même dans les deux claſſes ; le Propriétaire marchandant avec ceux qui cultivent ſa terre pour leur abandonner la moindre part poſſible des produits, de la même maniere qu'il diſpute avec ſon Cordonnier pour acheter ſes ſouliers le moins cher qu'il eſt poſſible. En un mot le Cultivateur

teur & l'Artisan n'ont tous deux que la rétribution de leur travail.

§. XVII.

Différence essentielle entre les deux classes laborieuses.

Mais il y a cette différence entre les deux genres de travaux, que le travail du Cultivateur produit son propre salaire, & en outre le revenu qui sert à salarier toute la classe des Artisans & autres stipendiés ; au lieu que les Artisants reçoivent simplement leur salaire ; c'est-à-dire, leur part de la production des terres en échange de leur travail, & ne produisent aucun revenu. Le Propriétaire n'a rien que par le travail du Cultivateur ; il reçoit de lui sa subsistance & ce avec quoi il paie les travaux des autres stipendiés. Il a besoin du Cultivateur par la nécessité de l'ordre physique, en vertu duquel la terre ne produit point

ſans travail ; mais le Cultivateur n'a beſoin du Propriétaire qu'en vertu des conventions humaines & des loix civiles qui ont garanti aux premiers Cultivateurs & à leurs héritiers la propriété des terreins qu'ils avoient occupés, lors même qu'ils ceſſeroient de les cultiver. Mais ces loix n'ont pu garantir à l'homme oiſif que la partie de la production que la terre donne au-delà de la rétribution due aux Cultivateurs. Le Propriétaire eſt forcé d'abandonner celle-ci à peine de tout perdre. Le Cultivateur, tout borné qu'il eſt à la rétribution de ſon travail, conſerve donc cette primauté naturelle & phyſique qui le rend le premier moteur de toute la machine de la Société, & qui fait dépendre de ſon travail ſeul & ſa ſubſiſtance & la richeſſe du Propriétaire & le ſalaire de tous les autres travaux. L'Artiſan, au contraire, reçoit ſon ſalaire, ſoit du Propriétaire, ſoit du Cul-

tivateur, & ne leur donne, pour l'échange de ſon travail, que l'équivalent de ce ſalaire & rien au-delà.

Ainſi, quoique le Cultivateur & l'Artiſan ne gagnent l'un & l'autre que la rétribution de leur travail, le Cultivateur fait naître au-delà de cette rétribution le revenu du Propriétaire, & l'Artiſan ne fait naître aucun revenu, ni pour lui, ni pour d'autres.

§. XVIII.

Cette différence autoriſe leur diſtinction en claſſe productrice & *claſſe* ſtérile.

On peut donc diſtinguer les deux claſſes non diſponibles en *claſſe productrice* qui eſt celle des Cultivateurs, & *claſſe ſtérile* qui comprend tous les autres membres ſtipendiés de la Société.

§. XIX

Comment les Propriétaires peuvent tirer le revenu *de leurs terres.*

Les Propriétaires qui ne travaillent pas eux-mêmes leurs terres, peuvent s'y prendre de différentes manieres pour les faire cultiver, ou faire différents arrangements avec ceux qui les cultivent.

§. XX.

Premiere maniere : culture par des hommes salariés.

Ils peuvent premierement payer des hommes à la journée, ou à l'année, pour labourer leur champ & se réserver la totalité des produits ; ce qui suppose que le Propriétaire fasse l'avance & des semences & du salaire des ouvriers jusqu'après la récolte. Mais cette premiere maniere a l'inconvénient d'exiger beaucoup de travail & d'assiduité de la part

du Propriétaire qui peut ſeul conduire les ouvriers dans leurs travaux, veiller ſur l'emploi de leur tems & ſur leur fidélité à ne rien détourner des produits. Il eſt vrai qu'il peut auſſi ſalarier un homme plus intelligent & dont il connoiſſe la fidélité, qui en qualité de régiſſeur ou de conducteur dirige les ouvriers & faſſe le compte des produits; mais il ſera toujours expoſé à être trompé. D'ailleurs cette méthode eſt extrêmement diſpendieuſe, à moins qu'une grande population & le défaut d'emploi dans les autres genres de travail, ne force les ouvriers à ſe contenter de ſalaires très bas.

§. XXI.

Seconde maniere : culture par Eſclaves.

Dans les tems voiſins de l'origine des Sociétés, il étoit à-peu près impoſſible de trouver des hommes qui vouluſſent travailler le terrein d'autrui, parceque tous les terreins n'étant pas encore oc-

cupés, ceux qui veulent travailler préférent de défricher de nouvelles terres & de les cultiver pour leur propre compte ; c'eſt à-peu-près le cas où l'on ſe trouve dans toutes les Colonies nouvelles.

Des hommes violens ont alors imaginé de contraindre par force d'autres hommes à travailler pour eux & d'avoir des eſclaves. Ces derniers n'ont aucune juſtice à réclamer, vis-à-vis de gens qui n'ont pu les réduire en eſclavages ſans violer tous les droits de l'humanité. Cependant la Loi phyſique de la nature leur aſſure encore leur part aux productions qu'ils font naitre, & il faut bien que le maître les nourriſſe pour profiter de leur travail. Mais cette eſpece de ſalaire eſt borné au plus étroit néceſſaire & à leur ſubſiſtance.

Cette abominable coutume de l'eſclavage a été autrefois univerſelle, & eſt encore répandue dans la plus grande

partie de la terre. Le principal objet des guerres que les anciens Peuples se faisoient étoit d'enlever des Esclaves que les Vainqueurs faisoient travailler pour leur compte ou qu'ils vendoient à d'autres. Ce brigandage & ce commerce règnent encore dans toute leur horreur sur les côtes de Guinée, où les Européens le fomentent en allant acheter des Noirs, pour la culture des Colonies d'Amérique.

Les travaux excessifs auxquels des maîtres avides forcent leurs esclaves, en font périr beaucoup ; & il faut, pour entretenir toujours le nombre nécessaire à la culture, que le commerce en fournisse chaque année une très grande quantité. Et comme c'est toujours la guerre qui fait les premiers fonds de ce commerce, il est évident qu'il ne peut subsister qu'autant que les hommes sont divisés en Nations très petites, qui se déchirent sans cesse, & que chaque

bourgade fait la guerre à ſa voiſine. Que l'Angleterre, la France & l'Eſpagne ſe faſſent la guerre la plus acharnée, les frontieres ſeules de chaque Etat ſeront entamées, & cela par un petit nombre de points ſeulement. Tout le reſte du pays ſera tranquille, & le petit nombre de priſonniers qu'on pourroit faire de part & d'autre, ſeroit une bien foible reſſource pour la culture de chacune des trois Nations.

§. XXII.

La culture par eſclaves ne peut ſubſiſter dans les grandes Sociétés.

Ainſi, lorſque les hommes ſe raſſemblent en grandes Sociétés, les recrues d'eſclaves ceſſent d'être aſſez abondantes pour ſubvenir à la conſommation qui s'en fait par la culture. Et quoiqu'on ſupplée au travail des hommes par celui des beſtiaux, il vient un tems où les terres ne peuvent plus être travaillées

par des esclaves. L'usage ne s'en conserve que pour le service de l'intérieur des maisons, & à la longue il s'anéantit ; parcequ'à mesure que les Nations se policent, elles font entr'elles des conventions pour l'échange des prisonniers de guerre. Ces conventions se font d'autant plus facilement, que chaque particulier est très intéressé à écarter de lui le danger de tomber dans l'esclavage.

§. XXIII.

L'esclavage de la glêbe succede à l'esclavage proprement dit.

Les descendants des premiers esclaves, attachés d'abord à la culture des terres, changent eux-mêmes de condition. La paix intérieure des Nations ne laissant plus au commerce de quoi fournir à une trop grande consommation d'esclaves, les maîtres sont obligés de les ménager davantage. Ceux qui sont nés dans la maison, accoutumés dès

l'enfance à leur état en ſont moins révoltés, & les maitres ont moins beſoin d'employer la rigueur pour les contenir. Peu-à-peu la glêbe qu'ils cultivent devient leur patrie. Ils n'ont d'autre langue que celle de leurs maîtres; ils deviennent partie de la même Nation; la familiarité s'établit, & à ſa ſuite la confiance & l'humanité de la part des maîtres.

§. XXIV.

Le vaſſelage ſuccede à l'eſclavage de la glêbe, & l'eſclave devient propriétaire. Troiſieme maniere; aliénation du fond à la charge d'une redevance.

L'adminiſtration d'un bien cultivé par des eſclaves exige des ſoins pénibles, & une réſidence gênante. Le maître s'aſſure une jouiſſance plus libre, plus facile & plus ſure, en intéreſſant ſes eſclaves à la culture, & en leur abandonnant à chacun une certaine étendue

de terrein, à condition de lui rendre une portion des fruits. Les uns ont fait ce marché pour un tems, & n'ont laiſſé à leurs *ſerfs*, qu'une poſſeſſion précaire & révocable. D'autres ont abandonné le fond à perpétuité, en ſe retenant une rente annuelle, payable en denrées ou en argent, & exigeant des poſſeſſeurs certains devoirs. Ceux qui recevoient ces terres ſous la condition preſcrite, devenoient propriétaires & libres, ſous le nom de *tenanciers*, ou de *vaſſaux*; & les anciens propriétaires, ſous le nom de *ſeigneurs*, conſervoient ſeulement le droit d'exiger le payement de la rente & les autres devoirs convenus. C'eſt ainſi que les choſes ſe ſont paſſées dans la plus grande partie de l'Europe.

§. XXV.

Quatrieme maniere; Colonage partiaire.

Ces fonds devenus libres à la charge de la rente peuvent encore changer de

Propriétaires, ſe diviſer & ſe réunir par la voie des ſucceſſions & des ventes ; & tel *Vaſſal* peut à ſon tour en avoir plus qu'il ne peut en cultiver lui-même. Le plus ſouvent la rente à laquelle les fonds ſont aſſujettis n'eſt pas aſſez forte, pour qu'en les cultivant bien, l'on ne puiſſe encore ſe procurer au-delà des avances, des frais & de la ſubſiſtance du Cultivateur, une ſurabondance de productions qui forme un revenu : dès lors le *Vaſſal* propriétaire doit auſſi deſirer de jouir ſans peine de ce revenu, & de faire cultiver ſon fonds par d'autres. D'un autre côté, la plus grande partie des Seigneurs n'alienent que les parties de leurs poſſeſſions les moins à leur portée, & gardent celles qu'ils peuvent faire cultiver à moins de frais. La culture par eſclaves n'étant plus pratiquable ; le premier moyen qui s'offrit, & le plus ſimple pour engager des hom-

mes libres à cultiver des fonds qui ne leur appartenoient pas, fut de leur abandonner une portion des fruits ; ce qui les engageoit à mieux cultiver que ne le feroient des ouvriers auxquels on donneroit un ſalaire fixe. Le partage le plus commun a été de faire deux parts égales, dont l'une appartenoit au Colon & l'autre au Propriétaire. C'eſt ce qui a donné lieu aux noms de *Mètayer* (*medietarius*), ou Colon à moitié fruits. Dans les arrangements de ce genre, qui ont lieu dans la plus grande partie de la France, le Propriétaire fait toutes les avances de la culture, c'eſt à dire, qu'il fournit à ſes dépens les beſtiaux de labour, les charrues & autres outils aratoires, la ſemence & la nourriture du Colon & de ſa famille, depuis l'inſtant ou celui-ci entre dans la métairie, juſqu'après la premiere recolte.

§. XXVI.

Cinquieme maniere. Fermage ou louage des Terres.

Des Cultivateurs intelligents & riches, qui ſoupçonnoient à quel point une culture active & bien dirigée, pour laquelle on n'épargneroit ni travaux, ni dépenſes, pourroit porter la fécondité des terres, jugerent avec raiſon qu'ils gagneroient davantage, ſi le Propriétaire conſentoit à leur abandonner pendant un certain nombre d'années la totalité des recoltes, à la charge de lui payer chaque année un revenu conſtant, & de faire toutes les avances de la culture. Par là ils s'aſſuroient que l'accroiſſement de productions que feroient naître leurs dépenſes & leur travail leur appartiendroit en entier. Le Propriétaire de ſon côté y gagnoit de jouir d'un revenu plus tranquille, puiſqu'il étoit débarraſſé du ſoin de faire des

avances, & de compter des produits; plus égal, puiſqu'il recevoit chaque année le même prix de ſa ferme, & plus certain, parcequ'il ne couroit jamais le riſque de perdre ſes avances & que les beſtiaux & autres effets, dont les Fermiers avoient meublé ſa ferme devenoient un gage qui l'aſſuroit du paiement. D'ailleurs le bail n'étant que pour un petit nombre d'années, ſi ſon Fermier avoit donné de ſes terres un prix trop bas, il pouvoit l'augmenter à la fin du bail.

§. XXVII.

Cette derniere méthode eſt la plus avantageuſe de toutes, mais elle ſuppoſe un pays déja riche.

Cette méthode d'affermer les terres eſt de toutes la plus avantageuſe aux Propriétaires & aux Cultivateurs; elle s'établit par-tout où il y a des Cultivateurs riches, en état de faire les avan-

ces de la culture ; & comme des Cultivateurs riches ſont en état de donner bien plus de labours & d'engrais à la terre, il en réſulte une prodigieuſe augmentation dans les productions & dans le revenu des biens fonds.

Dans la Picardie, la Normandie, les environs de Paris, & dans la plupart des Provinces du Nord de la France, les terres ſont cultivées par des Fermiers. Dans les Provinces du Midi elles le ſont par des Métayers ; auſſi les Provinces du Nord de la France ſont elles incomparablement plus riches & mieux cultivées que celles du Midi.

§. XXVIII.

Récapitulation des différentes manieres de faire valoir les terres.

Je viens de compter cinq manieres différentes dont les Propriétaires ont pu, en s'exemptant du travail de la

culture, faire valoir leurs fonds par les mains d'autrui.

La premiere, par des ouvriers payés à ſalaire fixe.

La ſeconde, par des eſclaves.

La troiſieme, en abandonnant le fonds moyennant une rente.

La quatrieme en abandonnant au Cultivateur une portion déterminée & le plus communément la moitié des fruits, le Propriétaire ſe chargeant de faire les avances de la culture.

La cinquieme, en louant la terre à des Fermiers qui ſe chargent de faire toutes les avances de la culture, & qui s'engagent à donner au Propriétaire, pendant le nombre d'années convenu, un revenu toujours égal.

De ces cinq manieres, la premiere trop diſpendieuſe eſt très rarement miſe en uſage; la ſeconde ne peut avoir lieu que dans des pays encore ignorants & barbares; la troiſieme, eſt moins une

maniere de faire valoir sa propriété, qu'un abandon de sa propriété, moyennant une créance sur le fonds, en sorte que l'ancien Propriétaire n'est plus, à proprement parler, qu'un créancier du nouveau.

Les deux dernieres méthodes de culture sont le plus généralement en usage : savoir, la culture des Métayers dans les pays pauvres, & la culture des Fermiers dans les pays les plus riches.

§. XXIX.

Des capitaux en général & du revenu de l'argent.

Il y a un autre moyen d'être riche sans travailler & sans posséder des terres dont je n'ai point encore parlé. Il est nécessaire d'en expliquer l'origine & la liaison avec le reste du systême de la distribution des richesses dans la société, dont je viens de crayonner l'ébauche. Ce moyen consiste à vivre de ce qu'on ap-

pelle le revenu de ſon argent, ou de l'intérêt qu'on retire de l'argent prêté.

§. XXX.

De l'uſage de l'or & de l'argent dans le commerce.

L'argent & l'or ſont deux marchandiſes comme les autres ; & moins précieuſes que beaucoup d'autres, puiſqu'elles ne ſont d'aucun uſage pour les véritables beſoins de la vie. Pour expliquer comment ces deux métaux ſont devenus le gage repréſentatif de toute eſpece de richeſſes, comment ils influent dans la marche du Commerce, & comment ils entrent dans la compoſition des fortunes ; il faut remonter un peu haut & revenir ſur nos pas.

§. XXXI.

Naiſſance du Commerce. Principe de l'évaluation des choſes commerçables.

Le beſoin réciproque a introduit l'é-

change de ce qu'on avoit contre ce qu'on n'avoit pas; on échangea une denrée contre une autre, les denrées contre le travail. Dans ces échanges il falloit que les deux parties convinſſent de la qualité & de la quantité de chacune des choſes échangées. Dans cette convention il eſt naturel que chacun deſire de recevoir le plus qu'il peut & de donner le moins qu'il peut; & tous deux étant également maîtres de ce qu'ils ont à donner dans l'échange, c'eſt à chacun d'eux à balancer l'attachement qu'il a pour la denrée qu'il donne avec le deſir qu'il a de la denrée qu'il veut recevoir, & à fixer en conſéquence la quantité de chacune des choſes échangées. S'ils ne ſont pas d'accord, il faudra qu'ils ſe rapprochent en cédant un peu de part & d'autre, en offrant plus & ſe contentant de moins. Je ſuppoſe que l'un ait beſoin de bled & l'autre de vin, & qu'ils s'accordent à échanger *un boiſſeau de*

bled contre *ſix pintes de vin*. Il eſt évident que pour chacun d'eux, *un boiſſeau de bled* & *ſix pintes de vin* ſont regardés comme exactement équivalents, & que dans cet échange particulier, le prix d'*un boiſſeau* de bled eſt *ſix pintes* de vin, & le prix de *ſix pintes* de vin eſt *un boiſſeau* de bled. Mais dans un autre échange entre d'autres hommes, ce prix ſera différent ſuivant que l'un d'eux aura un beſoin plus ou moins preſſant de la denrée de l'autre; & *un boiſſeau* de bled pourra être échangé contre *huit pintes* de vin, tandis qu'*un autre boiſſeau* ſera échangé contre *quatre pintes* ſeulement. Or il eſt évident qu'aucun de ces trois prix ne ſauroit être regardé plutôt que l'autre comme le véritable prix du boiſſeau de bled; car, pour chacun des contractans, le vin qu'il a reçu étoit l'équivalent du bled qu'il a donné : en un mot, tant que l'on conſidere chaque échange comme iſolé & en particulier, la valeur

de chacune des choſes échangées n'a d'autre meſure que le beſoin ou le deſir des contractans balancés de part & d'autre, & n'eſt fixée que par l'accord de leur volonté.

§. XXXII.

Comment s'établit la valeur courante dans l'échange des marchandiſes.

Cependant il ſe trouve que pluſieurs Particuliers ont du vin à offrir à celui qui a du bled : ſi l'un n'a voulu donner que *quatre pintes* pour un *boiſſeau*, le Propriétaire du bled ne lui donnera pas ſon bled, lorſqu'il ſaura qu'un autre lui donnera *ſix pintes* ou *huit* pour le même *boiſſeau*. Si le premier veut avoir du blé, il ſera obligé de hauſſer le prix au niveau de celui qui offre davantage. Les Vendeurs de vin profitent de leur côté de la concurrence entre les Vendeurs de bled : chacun ne ſe détermine à donner ſa denrée qu'après avoir comparé les différen-

tes offres qu'on lui fait de la denrée dont il a beſoin, & donne la préférence à l'offre la plus forte. La valeur du bled & du vin n'eſt plus débattue entre deux ſeuls Particuliers relativement à leurs beſoins & à leurs facultés réciproques ; elle ſe fixe par la balance des beſoins & des facultés de la totalité des Vendeurs de bled avec ceux de la totalité des Vendeurs de vin. Car tel qui donneroit volontiers *huit pintes* de vin pour *un boiſſeau* de bled, n'en donnera que *quatre* lorſqu'il ſaura qu'un Propriétaire de bled conſent à donner *deux boiſſeaux* de bled pour *huit pintes*. Le prix mitoyen entre les différentes offres & les différentes demandes deviendra le prix courant auquel tous les Acheteurs & les Vendeurs ſe conformeront dans leurs échanges ; & il ſera vrai de dire que *ſix pintes* de vin ſeront pour tout le monde l'équivalent d'*un boiſſeau* de bled, ſi c'eſt là le prix mitoyen, juſqu'à ce que la diminution

de l'offre d'un côté, ou de la demande de l'autre, faſſe changer cette évaluation.

§. XXXIII.

Le Commerce donne à chaque marchandiſe une valeur courante, relativement à chaque autre marchandiſe, d'où il ſuit que toute marchandiſe eſt l'équivalent d'une certaine quantité de toute autre marchandiſe, & peut être regardée comme un gage qui la repréſente.

Le bled ne s'échange pas ſeulement contre le vin, mais contre tous les autres objets dont peuvent avoir beſoin les propriétaires de bled ; contre le bois, le cuir, la laine, le coton, &c. : il en eſt de même du vin & de chaque denrée en particulier. Si *un boiſſeau* de bled eſt l'équivalent de *ſix pintes* de vin, & qu'*un mouton* ſoit l'évalent de *trois boiſſeaux* de bled, ce même *mouton* ſera l'équivalent de *dix-huit pintes* de vin. Celui qui ayant du bled, auroit beſoin de

de vin, pourroit, ſans inconvénient, échanger ſon bled contre un mouton, afin de pouvoir enſuite échanger ce mouton contre le vin dont il a beſoin.

§. XXXIV.

Chaque marchandiſe peut ſervir d'échelle ou de meſure commune pour y comparer la valeur de toutes les autres.

Il ſuit de là que dans un pays où le Commerce eſt fort animé, où il y a beaucoup de productions & beaucoup de conſommation, où il y a beaucoup d'offres & de demandes de toutes ſortes de denrées, chaque eſpece aura un prix courant relativement à chaque autre eſpece; c'eſt-à-dire, qu'une certaine quantité de l'une équivaudra à une certaine quantité de chacune des autres. Ainſi la même quantité de bled, qui vaudra dix-huit pintes de vin, vaudra auſſi un mouton, une piéce de cuir préparé, une certaine quantité de fer: &

toutes ces choſes auront dans le commerce une valeur égale. Pour exprimer & faire connoître la valeur d'une choſe eu particulier, il eſt évident qu'il ſuffit d'énoncer la quantité d'une autre denrée connue qui en ſeroit regardée comme l'équivalent. Aïnſi pour faire connoître ce que vaut une piéce de cuir d'une certaine grandeur, on peut dire indifféremment qu'elle vaut *trois boiſſeaux de bled* ou *dix-huit pintes de vin*. On peut de même exprimer la valeur d'une certaine quantité de vin, par le nombre des moutons ou des boiſſeaux de bled qu'elle vaut dans le Commerce.

On voit par-là que toutes les eſpèces de denrées qui peuvent être l'objet du Commerce ſe meſurent, pour ainſi dire, les unes les autres, que chacune peut peut ſervir de meſure commune ou d'échelle de comparaiſon pour y rapporter les valeurs de toutes les autres; & pareillement chaque marchandiſe de-

vient, entre les mains de celui qui la poſſede, un moyen de ſe procurer toutes les autres : une eſpece de gage univerſel.

§. XXXV.

Toute marchandiſe ne préſente pas une échelle des valeurs également commode. On a dû préférer dans l'uſage celles qui n'étant pas ſuſceptibles d'une grande différence dans la qualité ont une valeur principalement relative au nombre ou à la quantité.

Mais quoique toutes les marchandiſes aient eſſentiellement cette propriété de repréſenter toutes les autres, de pouvoir ſervir de commune meſure, pour exprimer leur valeur, & de gage univerſel pour ſe les procurer toutes par la voie de l'échange, toutes ne peuvent pas être employées avec la même facilité à ces deux uſages. Plus une marchandiſe eſt ſuſceptible de changer de

valeur à raiſon de ſa qualité, plus il eſt difficile de la faire ſervir d'échelle pour y rapporter la valeur des autres marchandiſes. Par exemple, ſi *dix-huit pintes* de vin d'*Anjou*, ſont l'équivalent d'*un mouton*, *dix-huit pintes* de vin *du Cap* ſeront l'équivalent *de dix-huit moutons*. Ainſi celui qui pour faire connoître la valeur d'un mouton, diroit qu'il vaut dix huit pintes de vin, employeroit un langage équivoque, & qui ne donneroit aucune idée préciſe, à moins qu'il n'ajoutât beaucoup d'explications, ce qui ſeroit très incommode. On a donc dû choiſir par préférence pour échelle de comparaiſon, des denrées, qui étant d'un uſage plus commun, & par-là d'une valeur plus connue, étoient plus ſemblables les unes aux autres, & dont, par conſéquent, la valeur étoit plus relative au nombre ou à la quantité qu'à la qualité.

§. XXXVI.

Au défaut de l'exacte correspondance entre la valeur & le nombre ou la quantité, on y supplée par une évaluation moyenne qui devient une espece de monnoye ideale.

Dans un pays où il n'y a qu'une race de moutons, on peut facilement prendre la valeur d'une toison ou celle d'un mouton pour la mesure commune des valeurs, & l'on dira qu'une barique de vin ou une pièce d'étoffe valent un certain nombre de toisons ou de moutons. A la vérité, il y a entre les moutons quelque inégalité, mais quand il s'agit de vendre des moutons on a soin d'évaluer cette inégalité, & de compter, par exemple, deux agneaux pour un mouton. Lorsqu'il s'agit d'évaluer toute autre marchandise, on prend pour unité la valeur commune d'un mouton d'un âge & d'une force moyenne. De cette sorte, l'énon-

ciation des valeurs en moutons devient comme un langage de convention, & ce mot, *un mouton*, dans le langage du commerce, ne ſignifie qu'une certaine valeur, qui, dans l'eſprit de ceux qui l'entendent, porte l'idée non-ſeulement d'un mouton, mais d'une certaine quantité de chacune des denrées les plus communes, qui ſont regardées comme l'équivalent de cette valeur; & cette expreſſion finira ſi bien par s'appliquer à une valeur fictive & abſtraite, plutôt qu'à un mouton réel; que ſi par haſard il arrive une mortalité ſur les moutons, & que, pour en avoir un, il faille donner le double de bled ou de vin, qu'on donnoit auparavant; on dira qu'*un mouton* vaut *deux moutons*, plutôt que de changer l'expreſſion à laquelle on eſt accoutumé pour toutes les autres valeurs.

§. XXXVII.

Exemples de ces évaluations moyennes qui deviennent une expression idéale des valeurs.

On connoit dans le commerce de toutes les Nations, plusieurs exemples de ces évaluations fictives en marchandises, qui ne sont pour ainsi dire qu'un langage de convention, pour exprimer leur valeur. Ainsi les Rotisseurs de Paris, les Marchands de Poisson, qui fournissent de grandes maisons, font ordinairement leurs marchés *à la piece*. Une poularde grasse est comptée pour une piece; un poulet pour une demie piece, plus ou moins suivant la saison, & ainsi du reste. Dans le commerce des Negres vendus aux Colonies d'Amérique, on vend une cargaison de Negres, à raison de tant par tête de Negre *piece d'Inde*. Les femmes & les enfants s'évaluent: en sorte, par exemple, que trois enfants,

ou bien une femme & un enfant, sont comptés pour une tête de Negre. On augmente ou on diminue l'évaluation à raison de la vigueur ou des autres qualités des esclaves; ensorte que tel esclave peut être compté pour *deux têtes de Negre*.

Les Negres *Mandingos*, qui font le commerce de la poudre d'or avec les Marchands Arabes, rapportent toutes les denrées à une échelle fictive dont les parties s'appellent *macutes*, ensorte qu'ils disent aux Marchands qu'ils leur donnent tant de *macutes* en or. Ils évaluent aussi en *macutes* les marchandises qu'ils reçoivent, & se débattent avec les Marchands sur cette évaluation. C'est ainsi qu'on compte en Hollande par *florins de Banque*, qui ne sont qu'une monnoie fictive, & qui dans le commerce s'évaluent tantôt plus cher, tantôt moins que la monnoie qu'on appelle *florins*.

§. XXXVIII.

Toute marchandiſe eſt un gage repréſentatif de tous les objets du Commerce ; mais plus ou moins commode dans l'uſage, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins facile à tranſporter & à conſerver ſans altération.

La variation dans la qualité des marchandiſes, & dans leur prix à raiſon de cette qualité, qui les rend moins propres que d'autres à ſervir de commune meſure, s'oppoſe ou plus moins à ce qu'elles ſoient un gage repréſentatif de toute autre marchandiſe d'une pareille valeur. Cependant il y a auſſi, quant à cette derniere propriété, une très grande différence entre les différentes eſpeces de marchandiſes. Il eſt évident, par exemple, qu'un homme qui a chez lui une piece de toile eſt bien plus ſûr de ſe procurer quand il voudra une certaine quantité de bled, que s'il avoit une barique de vin de pareille valeur ; le vin étant

ſujet à une infinité d'accidents qui peuvent en un inſtant lui faire perdre tout ſon prix.

§. XXXIX.

Toute marchandiſe a les deux propriétés eſſentielles de la monnoie, de meſurer & de repréſenter toute valeur : & dans ce ſens, toute marchandiſe eſt monnoie.

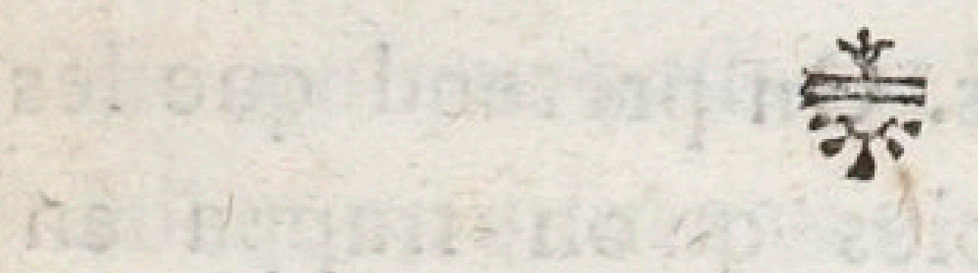
Ces deux propriétés de ſervir de commune meſure de toutes les valeurs & d'être un gage repréſentatif de toutes les marchandiſes de pareille valeur, renferment tout ce qui conſtitue l'eſſence & l'utilité de ce qu'on appelle monnoie ; & il ſuit des détails dans leſquels je viens d'entrer, que toutes les marchandiſes ſont à quelques égards *monnoie* & participent à ces deux propriétés eſſentielles, plus ou moins à raiſon de leur nature particuliere. Toutes ſont plus ou moins propres à ſervir de commune meſure à raiſon de ce qu'elles ſont d'un uſage plus

général, d'une qualité plus ſemblable, & plus faciles à ſe diviſer en parties d'une valeur égale. Toutes ſont plus ou moins propres à être un gage univerſel des échanges, à raiſon de ce qu'elles ſont moins ſuſceptibles de déchet & d'altération dans la quantité ou dans leur qualité.

§. XL.

Réciproquement toute monnoie eſt eſſentiellement marchandiſe.

On ne peut prendre pour commune meſure des valeurs, que ce qui a une valeur, ce qui eſt reçu dans le Commerce en échange des autres valeurs : & il n'y a de gage univerſellement repréſentatif d'une valeur, qu'une autre valeur égale. Une monnoie de pure convention eſt donc une choſe impoſſible.



§. XLI.

Différentes matieres ont pû servir & ont servi de monnoie usuelle.

Plusieurs Nations ont adopté dans leur langage & dans leur Commerce pour commune mesure de valeurs, différentes matieres plus ou moins précieuses ; il y a encore aujourd'hui quelques Peuples Barbares qui se servent d'une espece de petits coquillages appellés *Caurits*. Je me souviens d'avoir vu au College des noyaux d'abricots échangés & troqués comme une espece de monnoie entre les Ecoliers qui s'en servoient pour jouer à différens jeux. J'ai déja parlé de l'évaluation par tête de bétail. On en trouve des vestiges dans les Loix des anciennes Nations Germaniques qui détruisirent l'Empire Romain. Les premiers Romains ou du moins les Latins leurs ancêtres s'en étoient aussi servis. On prétend que les premieres monnoies qu'on frappa en

cuivre repréſentoient la valeur d'un mouton, & portoient l'empreinte de cet animal, & que c'eſt delà qu'eſt venu le mot *pecunia* de *pecus*. Cette conjecture a beaucoup de vraiſemblance.

§. XLII.

Les Métaux & ſur-tout l'or & l'argent y ſont plus propres qu'aucune autre ſubſtance; & pourquoi.

Nous voici arrivés à l'introduction des métaux précieux dans le Commerce. Tous les métaux, à meſure qu'ils ont été découverts, ont été admis dans les échanges à raiſon de leur utilité réelle: Leur brillant les a fait rechercher pour ſervir de parure; leur ductilité & leur ſolidité les ont rendus propres à faire des vaſes plus durables & plus légers que ceux d'argile. Mais ces ſubſtances ne purent être dans le Commerce ſans devenir preſque auſſi-tôt la Monnoie univerſelle; un morceau de quelque métal que

ce ſoit a exactement les mêmes qualités qu'un autre morceau du même métal, pourvu qu'il ſoit également pur : or la facilité qu'on a de ſéparer, par différentes opérations de Chymie, un métal des autres métaux avec leſquels il ſeroit allié, fait qu'on peut toujours les réduire au degré de pureté, ou, comme on s'exprime, *au titre* qu'on veut : alors la valeur du métal ne peut plus différer que par ſon poids. En exprimant la valeur de chaque marchandiſe par le poids du métal qu'on donne en échange, on aura donc l'expreſſion de toutes les valeurs la plus claire, la plus commode & la plus ſuſceptible de préciſion : & dès lors il eſt impoſſible que dans l'uſage on ne la préfere pas à toute autre. Les métaux ne ſont pas moins propres que les autres marchandiſes à devenir le gage univerſel de toutes les valeurs qu'ils peuvent meſurer : comme ils ſont ſuſceptibles de toutes les diviſions imaginables, il n'y a aucun objet

dans le Commerce dont la valeur, petite ou grande, ne puiſſe être exactement payée par une certaine quantité de métal. A cet avantage de ſe prêter à toutes ſortes de diviſions, ils joignent celui d'être inaltérables : & ceux qui ſont rares, comme l'argent & l'or, ont une très grande valeur ſous un poids & un volume très peu conſidérable.

Ces deux métaux ſont donc de toutes les marchandiſes les plus faciles à vérifier pour leur qualité, à diviſer pour leur quantité, à conſerver éternellement ſans altération, & à tranſporter en tous lieux aux moindres frais. Tout homme qui a une denrée ſuperflue & qui n'a pas, au moment, beſoin d'une autre denrée d'uſage, s'empreſſera donc de l'échanger contre de l'argent; avec lequel il eſt plus ſûr, qu'avec toute autre choſe, de ſe procurer la denrée qu'il voudra au moment du beſoin.

§. XLIII.

L'or & l'argent sont constitués, par la nature des choses, monnoie & monnoie universelle; indépendamment de toute convention & de toute loi.

Voilà donc l'or & l'argent constitués monnoie & monnoie universelle, & cela sans aucune convention arbitraire des hommes, sans l'intervention d'aucune loi, mais par la nature des choses. Ils ne sont point, comme bien des gens l'ont imaginé, des signes des valeurs; ils ont eux-mêmes une valeur. S'ils sont susceptibles d'être la mesure & le gage des autres valeurs, cette propriété leur est commune avec tous les autres objets qui ont une valeur dans le Commerce. Ils n'en different que parcequ'étant tout à la fois plus divisibles, plus inaltérables & plus faciles à transporter que les autres marchandises, il est plus commode de les

employer à meſurer & à repréſenter les valeurs.

§. XLIV.

Les autres métaux ne ſont employés a ces uſages que ſubſidiairement

Tous les métaux ſeroient ſuſceptibles d'être employés comme monnoie. Mais ceux qui ſont fort communs ont trop peu de valeur ſous un trop grand volume pour être employés dans les échanges courants du Commerce. Le cuivre, l'argent, & l'or ſont les ſeuls dout on ait fait un uſage habituel. Et même à l'exception de quelques Peuples auxquels ni les mines ni le Commerce n'avoient point encore pu fournir une quantité ſuffiſante d'or & d'argent, le cuivre n'a jamais ſervi que dans les échanges des plus petites valeurs.

§. XLV.

L'usage de l'or & de l'argent comme monnoie en a augmenté la valeur comme matiere.

Il eſt impoſſible que l'empreſſement avec lequel chacun a cherché à échanger ſes denrées ſuperflues contre l'or ou l'argent, plutôt que contre aucune autre denrée, n'ait pas beaucoup augmenté la valeur de ces deux métaux dans le Commerce. Ils n'en ſont devenus que plus commodes pour leur emploi de gage & de commune meſure.

§. XLVI.

Variations dans la valeur de l'or & de l'argent comparés avec les autres objets du Commerce & entr'eux.

Cette valeur eſt ſuſceptible de changer & change en effet continuellement; enſorte que la même quantité de métal qui répondoit à une certaine quantité de telle ou telle denrée ceſſe d'y répon-

dre, & qu'il faut plus ou moins d'argent pour repréſenter la même denrée. Lorſqu'il en faut plus, on dit que la denrée eſt plus chere, & lorſqu'il en faut moins, on dit qu'elle eſt à meilleur marché; mais on pourroit dire tout auſſi bien que c'eſt l'argent qui eſt à meilleur marché dans le premier cas, & plus cher dans le ſecond. Non-ſeulement l'argent & l'or varient de prix, comparés avec toutes les autres denrées : mais ils varient de prix entr'eux à raiſon de ce qu'ils ſont plus ou moins abondants. Il eſt notoire qu'on donne aujourd'hui en Europe de *quatorze* à *quinze onces d'argent* pour *une once d'or*, & que dans des tems plus anciens on ne donnoit que *dix* à *onze onces d'argent* pour *une once d'or*. Encore aujourd'hui à la Chine on ne donne gueres qu'environ *douze onces d'argent* pour avoir *une once d'or :* enſorte qu'il y a un très grand avantage à porter de l'argent à la Chine pour l'échanger contre de

l'or que l'on rapporte en Europe. Il eſt viſible qu'à la longue ce Commerce doit rendre l'or plus commun en Europe, & plus rare à la Chine, & que la valeur de ces deux métaux doit enfin ſe ramener par-tout à la même proportion.

Mille cauſes différentes concourent à fixer dans chaque moment & à faire varier ſans ceſſe la valeur des denrées comparées, ſoit les unes avec les autres, ſoit avec l'argent. Les mêmes cauſes fixent & font varier la valeur de l'argent comparé, ſoit à la valeur de chaque denrée en particulier, ſoit à la totalité des autres valeurs qui ſont actuellement dans le Commerce. Il ne ſeroit pas poſſible de démêler ces différentes cauſes, & de développer leurs effets ſans ſe livrer à des détails très étendus & très difficiles, & je m'abſtiendrai d'entrer dans cette diſcuſſion.

§. XLVII.

L'usage des payements en argent a donné lieu à la distinction entre le Vendeur & l'Acheteur.

A mesure que les hommes se sont familiarisés avec l'habitude de tout évaluer en argent, d'échanger tout leur superflu contre de l'argent, & de n'échanger l'argent que contre les choses qui leur étoient utiles ou agréables pour le moment, ils se sont accoutumés à considérer les échanges du Commerce sous un nouveau point de vue. Ils y ont distingué deux personnes, le Vendeur & l'Acheteur. Le Vendeur étoit celui qui donnoit la denrée pour de l'argent, & l'Acheteur celui qui donnoit l'argent pour avoir la denrée.



§. LXVIII.

L'uſage de l'argent a beaucoup facilité la ſéparation des divers travaux entre les différents Membres de la Société.

Plus l'argent tenoit lieu de tout, plus chacun pouvoit, en ſe livrant uniquement à l'eſpece de culture ou d'induſtrie qu'il avoit choiſie, ſe débarraſſer de tout ſoin pour ſubvenir à ſes autres beſoins, & ne penſer qu'à ſe procurer le plus d'argent qu'il pourroit par la vente de ſes fruits ou de ſon travail, bien ſûr, avec cet argent, d'avoir tout le reſte. C'eſt ainſi que l'uſage de l'argent a prodigieuſement hâté les progrès de la Société.

§. XLIX.

De la réſerve des produits annuels, accumulés pour former des capitaux.

Auſſi-tôt qu'il s'eſt trouvé des hommes à qui la propriété des terres aſſuroit un revenu annuel plus que ſuffiſant

pour ſatisfaire à tous leurs beſoins, il dût ſe trouver des hommes, ou inquiets de l'avenir, ou ſimplement prudents, qui miſſent en réſerve une partie de ce qu'ils recueilloient chaque année; ſoit pour ſubvenir aux accidents poſſibles, ſoit pour augmenter leur aiſance. Lorſque les denrées qu'ils recueilloient étoient difficiles à conſerver, ils durent chercher à ſe procurer en échange des objets d'une nature plus durable & auxquels le tems ne feroit pas perdre leur valeur; ou qui pouvoient être employés de façon à procurer des profits qui en repareroient avec avantage le dépériſſement.

§. L.

Richeſſes mobiliaires, amas d'argent.

Ce genre de poſſeſſions réſultantes de l'accumulation des produits annuels non conſommés, eſt connu ſous le nom de *richeſſes mobiliaires*. Les meubles, les maiſons, la vaiſſelle, les marchandiſes

enmagazinées, les outils de chaque métier, les bestiaux, appartiennent à ce genre de richesses. Il est évident que l'on s'étoit fortement appliqué à se procurer le plus qu'on avoit pu de ces richesses, avant de connoître l'argent; mais il n'est pas moins sensible que dès qu'il fût connu, & reconnu pour le plus inaltérable de tous les objets de Commerce, & le plus facile à conserver sans embarras, il dût être principalement recherché par quiconque voulut amasser. Ce ne furent pas seulement les Propriétaires des terres qui accumulerent ainsi de leur superflu. Quoique les profits de l'industrie ne soient pas, comme les revenus de la terre, un don de la nature, & que l'homme industrieux ne retire de son travail que le prix que lui en donne celui qui lui paie son salaire; quoique ce dernier économise le plus qu'il peut sur ce salaire, & que la concurrence oblige l'homme industrieux à se contenter d'un prix moindre qu'il ne voudroit;

voudroit ; il eſt certain cependant que cette concurrence n'a jamais été aſſez nombreuſe, aſſez animée dans tous les genres de travaux, pour qu'un homme plus adroit, plus actif & ſur tout plus économe que les autres pour ſa conſommation perſonnelle, n'ait pû, dans tous les tems, gagner un peu plus qu'il ne faut pour le faire ſubſiſter lui & ſa famille, & réſerver ce ſurplus pour s'en faire un petit pécule.

§. L I.

Les richeſſes mobiliaires ſont un préalable indiſpenſable pour tous les travaux lucratifs.

Il eſt même néceſſaire que dans chaque métier, les Ouvriers, ou les Entrepreneurs qui les font travailler, aient un certain fonds de richeſſes mobiliaires amaſſées d'avance. Nous ſommes encore ici obligés de revenir ſur nos pas pour rappeller pluſieurs choſes qui n'ont été

d'abord qu'indiquées en passant quand on a parlé du partage des différentes professions & des différents moyens par lesquels les Propriétaires peuvent faire valoir leurs fonds, parcequ'alors on n'auroit pû les bien expliquer sans interrompre le fil des idées.

§. LII.

Nécessité des avances pour la culture.

Tous les genres de travaux de la culture, de l'industrie, du Commerce, exigent des avances. Quand on laboureroit la terre avec les mains, il faudroit semer avant de recueillir : il faudroit vivre jusqu'après la récolte. Plus la culture se perfectionne & s'anime, plus les avances sont fortes. Il faut des bestiaux, des outils aratoires, des bâtiments pour contenir les bestiaux, pour serrer les récoltes ; il faut payer & faire subsister jusqu'à la récolte un nombre de personnes proportionné à l'étendue de

l'exploitation. Ce n'eſt que par de fortes avances qu'on obtient de riches produits, & que les terres donnent beaucoup de revenu. Dans quelque métier que ce ſoit, il faut d'avance que l'Ouvrier ait des outils, qu'il ait une ſuffiſante quantité des matieres qui ſont l'objet de ſon travail; il faut qu'il ſubſiſte en attendant la vente de ſes ouvrages.

§. LIII.

Premieres avances fournies par la terre encore inculte.

C'eſt toujours la terre qui eſt la premiere & l'unique ſource de toute richeſſe: c'eſt elle qui par la culture produit tout le revenu; c'eſt elle auſſi qui a donné le premier fond des avances antérieures à toute culture. Le premier Cultivateur a pris les graines qu'il a ſemées ſur des plantes que la terre avoit produites d'elle-même; en attendant la récolte, il a vécu de chaſſe, de pêche, de

fruits ſauvages : ſes outils ont été des branches d'arbres arrachées dans les forêts, taillées avec des pierres tranchantes aiguiſées contre d'autres pierres ; il a pris lui même à la courſe, ou fait tomber dans ſes piéges, les animaux errants dans les bois, il les a ſoumis, apprivoiſés : il s'en eſt ſervi d'abord pour ſa nourriture, enſuite pour l'aider dans ſon travail. Ce premier fond s'eſt accru peu-à-peu ; les beſtiaux ſur tout furent, de toutes les richeſſes mobiliaires la plus recherchée dans ces premiers tems, & celle qu'il fut le plus facile d'accumuler : ils périſſent, mais ils ſe reproduiſent, & la richeſſe en eſt en quelque ſorte impériſſable : ce fond même s'augmente par la ſeule voie de la génération, & donne un produit annuel, ſoit en laitages, ſoit en laines, en cuirs & autres matieres qui, avec les bois pris dans les forêts, ont été le premier fond des ouvrages d'induſtrie.

§. LIV.

Bestiaux, richesse mobiliaire antérieure même à la culture des terres.

Dans un tems où il y avoit encore une grande quantité de terres incultes & qui n'appartenoient à personne, on pût avoir des bestiaux sans être Propriétaire de terres. Il est même probable que les hommes ont presque par-tout commencé à rassembler des troupeaux, & à vivre de leut produit avant de se livrer au travail plus pénible de la culture. Il paroît que les Nations qui ont le plus anciennement cultivé la terre, sont celles qui ont trouvé dans leur Pays des especes d'animaux plus susceptibles d'être apprivoisés, & qui par-là ont été conduites de la vie errante & agitée des Peuples qui vivent de chasse & de pêche, à la vie plus tranquille des Peuples Pasteurs. La vie pastorale fait séjourner plus long-tems dans un même lieu ; elle donne plus de loisir ;

plus d'occasions d'étudier la différence des terreins, d'observer la marche de la nature dans la production des plantes qui servent à la nourriture des bestiaux. Peut être est-ce par cette raison que les Nations Asiatiques ont cultivé la terre les premieres, & que les Peuples de l'Amérique sont restés si long temps dans l'état de Sauvages.

§. L V.

Autre genre de richesses mobiliaires, & d'avances de la culture : les Esclaves.

Les Esclaves furent un autre genre de richesses mobiliaires qu'on se procura d'abord par la violence, & dans la suite par la voie du Commerce & de l'échange. Ceux qui en avoient beaucoup les employoient non-seulement à la culture des terres, mais encore aux différents travaux de l'industrie. La facilité d'accumuler, presque sans borne, ces deux sortes de richesses & d'en faire

usage même indépendamment des terres, fit qu'on pût évaluer les terres elles-mêmes & comparer leur valeur à celle des richesses mobiliaires.

§. LVI.

Les richesses mobiliaires ont une valeur échangeable contre la terre elle-même.

Un homme qui auroit eu une grande quantité de terres sans bestiaux, ni esclaves, auroit certainement fait un marché avantageux en cédant une partie de ses terres à un homme qui lui auroit donné en échange des bestiaux & des esclaves pour cultiver le reste. C'est par-là principalement que les fonds de terres eux-mêmes entrerent dans le Commerce & eurent une valeur comparable à celle de toutes les autres denrées. Si *quatre boisseaux* de bled produit net d'un arpent de terre, valoient *six moutons*, l'arpent lui-même qui les produisoit auroit pu être donné pour une

certaine valeur, plus grande à la vérité, mais toujours facile à déterminer de la même maniere que le prix de toutes les autres marchandises ; c'est-à-dire, d'abord par le débat entre les deux contractans ; & ensuite d'après le prix courant établi par le concours de ceux qui veulent échanger des terres contre des bestiaux, & de ceux qui veulent donner des bestiaux pour avoir des terres. C'est d'après ce prix courant qu'on évalue les terres, lorsqu'un Débiteur poursuivi par son Créancier est obligé de lui céder son fond.

§. LVII.

Evaluation des terres par la proportion du revenu avec la somme des richesses mobiliaires, ou la valeur contre laquelle elles sont échangées : cette proportion est ce qu'on appelle le denier du prix des terres.

Il est évident que si une terre qui produit un revenu équivalent à *six moutons*,

peut être vendue pour une certaine valeur qu'on peut toujours exprimer par un nombre de *moutons* équivalent à cette valeur ; ce nombre aura une proportion déterminée avec celui de *six*, & le contiendra un certain nombre de fois. Le prix d'un fonds ne sera donc qu'un certain nombre de fois son revenu; *vingt fois* si le prix est *cent vingt* moutons; *trente fois* si c'est *cent quatre-vingt moutons*. Le prix courant des terres se régle ainsi par la proportion de la valeur du fonds avec la valeur du revenu, & le nombre de fois que le prix du fonds contient le revenu, s'appelle *le denier du prix des terres*. Elles se vendent le *denier vingt*, le *denier trente*, *quarante*, &c. Lorsque l'on paie pour les avoir vingt, trente ou quarante fois leur revenu. Il est encore évident que ce prix, ou ce denier, doit varier suivant qu'il y a plus ou moins de gens qui veulent vendre ou acheter des terres ; ainsi que le prix de toutes les autres marchan-

diſes varie à raiſon de la différente proportion entre l'offre & la demande.

§. LVIII.

Tout capital en argent, ou toute ſomme de valeur quelconque, eſt l'équivalent d'une terre produiſant un revenu égal à une portion déterminée de cette ſomme. Premier emploi des capitaux. Achât d'un fond de terre.

Replaçons nous maintenant à l'époque poſtérieure à l'indroduction de l'argent : la facilité de l'accumuler en a bientôt fait la plus recherchée des richeſſes mobiliaires, & a donné les moyens d'en augmenter ſans ceſſe la quantité par la ſimple voie de l'économie. Quiconque ſoit par le revenu de ſa terre, ſoit par les ſalaires de ſon travail ou de ſon induſtrie, reçoit chaque année plus de valeurs qu'il n'a beſoin d'en dépenſer, peut mettre en réſerve ce ſuperflu & l'accumuler : ces valeurs accumulées ſont ce

qu'on appelle *un capital*. L'Avare pusilla-nime qui n'amasse l'argent que pour rassurer son imagination contre la crainte de manquer des choses nécessaires à la vie dans un avenir incertain, garde son argent en masse. Si les dangers qu'il a prévus se réalisoient & qu'il fût réduit par la pauvreté à vivre chaque année sur son trésor, ou qu'un Héritier prodigue le dépensât en détail, ce trésor seroit bientôt épuisé & le capital entierement perdu pour le Possesseur : celui-ci peut en tirer un parti bien plus avantageux. Puisqu'un fond de terre d'un certain revenu n'est que l'équivalent d'une somme de valeur égale à ce revenu répété un certain nombre de fois, il s'en suit qu'une somme quelconque de valeurs est l'équivalent d'un fond de terre produisant un revenu égal à une portion déterminée de cette somme : il est absolument indifférent que cette somme de valeurs ou ce capital consiste en une masse de métal

ou en toute autre chose, puisque l'argent représente toute espece de valeur, comme toute espece de valeur représente l'argent : le Possesseur d'un *capital* peut donc d'abord l'employer à acheter des terres ; mais il a encore d'autres ressources.

§. LIX.

Autre emploi de l'argent en avance des entreprises de fabrication & d'industrie.

J'ai déja remarqué que tous les travaux, soit de la culture, soit de l'industrie exigeoient des avances. Et j'ai montré comment la terre, par les fruits & les herbes qu'elle produit d'elle-même pour la nourriture des hommes & des bestiaux, & les arbres dont les hommes ont formé leurs premiers outils, avoit fourni les premieres avances de la culture & même des premiers ouvrages manuels que chaque homme peut faire pour son usage. Par exemple c'est la terre qui a fourni la pierre, l'argile & le

bois dont on a conſtruit les premieres maiſons, & avant la ſéparation des profeſſions, lorſque le même homme qui cultivoit la terre pourvoyoit à ſes autres beſoins par ſon travail, il ne falloit pas d'autres avances : mais lorſqu'une grande partie de la Société n'eut que ſes bras pour vivre, il fallut bien que ceux qui vivoient ainſi de ſalaires, commençaſſent par avoir quelque choſe d'avance, ſoit pour ſe procurer les matieres ſur leſquelles ils travailloient, ſoit pour vivre en attendant le paiement de leur ſalaire.

§. L X.

Développements ſur l'uſage de l'avance des capitaux dans les entrepriſes d'induſtrie, ſur leur rentrée & ſur le profit quelles doivent rapporter.

Dans les premiers tems celui qui faiſoit travailler, fourniſſoit lui-même la matiere & payoit jour par jour le ſalaire de l'Ouvrier. Le Cultivateur ou

le Propriétaire donnoit lui-même à la Fileuſe le chanvre qu'il avoit recueilli & la nourriſſoit pendant qu'elle travailloit : il donnoit enſuite le fil à un Tiſſérand auquel il donnoit chaque jour le ſalaire convenu : mais ces avances légeres & journalieres ne peuvent ſuffire que pour des travaux d'une manœuvre groſſiere. Un grand nombre d'Arts, & même d'Arts à l'uſage des Membres les plus pauvres de la Société, exigent que la même matiere paſſe par une foule de mains différentes, & ſubiſſe pendant un très long-tems des préparations très difficiles & très variées. J'ai cité déja la préparation des cuirs dont on fait des ſouliers : quiconque a vû l'attelier d'un Tanneur, ſent l'impoſſibilité abſolue qu'un homme, ou même pluſieurs hommes pauvres s'approviſionnent de cuirs, de chaux, de tan, d'outils, &c. faſſent élever les bâtiments néceſſaires pour monter une Tannerie, & vivent pen-

dant plusieurs mois jusqu'à ce que les cuirs soient vendus : dans cet Art & dans beaucoup d'autres, ne faut-il pas que ceux qui travaillent aient appris le métier avant d'oser toucher la matiere qu'ils gâteroient dans leurs premiers essais ? Voilà encore une nouvelle avance indispensable : qui donc rassemblera les matieres du travail, les ingrédients & les outils nécessaires à la préparation ? qui fera construire des canaux, des halles, des bâtiments de toute espece ? qui fera vivre jusqu'à la vente des cuirs ce grand nombre d'Ouvriers dont aucun ne pourroit seul préparer un seul cuir, & dont le profit sur la vente d'un seul cuir ne pouroit faire subsister un seul ? qui subviendra aux frais de l'instruction des Eleves & des Apprentifs ? qui leur procurera de quoi subsister jusqu'à ce qu'ils soient instruits en les faisant passer par degrés d'un travail facile & proportionné à leur âge, jusqu'aux travaux

qui demandent le plus de force & d'habileté ? Ce sera un de ces Possesseurs de *capitaux* ou de valeurs mobiliaires accumulées qui les emploiera, partie aux avances de la construction & des achâts de matieres, partie aux salaires journaliers des Ouvriers qui travaillent à leur préparation. C'est lui qui attendra que la vente des cuirs lui rende non-seulement toutes ses avances, mais encore un profit suffisant pour le dédommager de ce que lui auroit valu son argent s'il l'avoit employé en acquisition de fonds, & de plus, du salaire dû à ses travaux, à ses soins, à ses risques, à son habileté même; car sans doute, à profit égal; il auroit préféré de vivre sans aucune peine du revenu d'une terre qu'il auroit pu acquérir avec le même capital. A mesure que ce capital lui rentre par la vente des ouvrages, il l'emploie a de nouveaux achâts pour alimenter & soutenir sa Fabrique par cette circulation continuelle:

il vit ſur ſes profits, & il met en réſerve ce qu'il peut épargner pour accroître ſon capital & le verſer dans ſon entrepriſe en augmentant la maſſe de ſes avances, afin d'augmenter encore ſes profits.

§. L X I.

Subdiviſion de la Claſſe ſtipendiée induſtrieuſe, en Entrepreneurs capitaliſtes & ſimples Ouvriers.

Toute la Claſſe occupée à fournir aux différents beſoins de la Société l'immenſe variété des ouvrages de l'induſtrie, ſe trouve donc, pour ainſi dire, ſubdiviſée en deux ordres : celui des Entrepreneurs, Manufacturiers, Maîtres Fabricans, tous poſſeſſeurs de gros capitaux qu'ils font valoir en faiſant travailler, par le moyen de leurs avances, le ſecond ordre qui eſt compoſé des ſimples Artiſans qui n'ont d'autre bien que leurs bras, qui n'avancent que leur travail

journalier & n'ont de profit que leurs ſalaires.

§. LXII.

Autre emploi des capitaux en avances des entrepriſes d'Agriculture. Développement ſur l'uſage, la rentrée & les profits indiſpenſables des capitaux dans les entrepriſes d'Agriculture.

En parlant d'abord de l'emploi des capitaux dans les entrepriſe de Fabrique, j'ai eu pour but de préſenter un exemple plus ſenſible de la néceſſité & de l'effet des groſſes avances & de la marche de leur circulation : mais j'ai un peu renverſé l'ordre naturel, qui auroit demandé que j'euſſe commencé par parler des entrepriſes de culture, qui ne ſe font auſſi, ne s'étendent & ne deviennent profitables que par le moyen de groſſes avances. Ce ſont des Poſſeſſeurs de gros capitaux qui pour les faire valoir dans des entrepriſes d'agriculture affer-

ment les terres & en payent aux Propriétaires de gros loyers en ſe chargeant de faire toutes les avances de la culture. Leur ſort doit être le même que celui des Entrepreneurs de Fabriques : comme eux ils doivent faire les premieres avances de l'entrepriſe, ſe fournir de beſtiaux, de chevaux, d'outils aratoires, acheter les premieres ſemences; comme eux ils doivent entretenir & nourrir les Charretiers, Moiſſonneurs, Batteurs, Domeſtiques & Ouvriers de toute eſpece qui n'ont que leurs bras, n'avancent que leur travail & ne gagnent que leurs ſalaires : comme eux ils doivent recueillir outre la rentrée de leur capital, c'eſt-à-dire, de toutes les avances primitives & annuelles, 1°. un profit égal au revenu qu'ils pourroient acquérir avec leur capital ſans aucun travail; 2°. le ſalaire & le prix de leur travail, de leurs riſques, de leur induſtrie; 3°. de quoi remplacer annuellement le

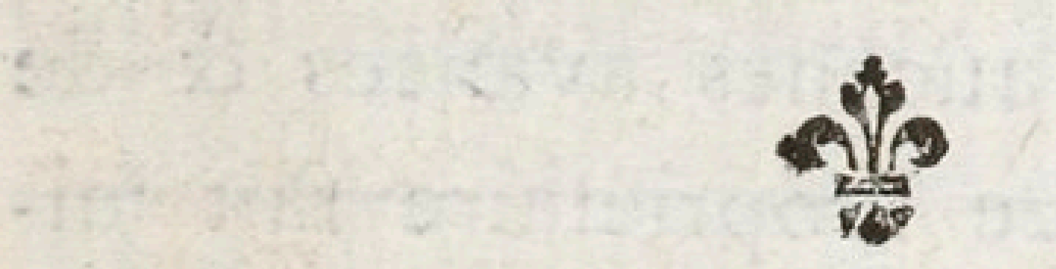
dépériſſement des effets employés dans leur entrepriſe, les beſtiaux qui meurent, les outils qui s'uſent, &c., tout cela doit être prélevé ſur le prix des productions de la terre ; le ſurplus ſert au Cultivateur a payer au Propriétaire la permiſſion que celui-ci lui a donnée de ſe ſervir de ſon champ pour y établir ſon entrepriſe. C'eſt le prix du fermage, le revenu du Propriétaire, le *produit net;* car tout ce que la terre produit juſqu'à la concurrence de la rentrée des avances & des profits de toute eſpece de celui qui les fait, ne peut être regardé comme un *revenu*, mais ſeulement comme *rentrée des frais de culture*, attendu que ſi le Cultivateur ne les retiroit pas, il ſe garderoit bien d'employer ſes richeſſes & ſa peine à cultiver le champ d'autrui.



§. LXIII.

La concurrence des Capitaliſtes Entrepreneurs de culture établit le prix courant des fermages, & la grande culture.

La concurrence des riches Entrepreneurs de culture établit le prix courant des fermages à raiſon de la fertilité de la terre & du prix auquel ſe vendent ſes productions, toujours d'après le calcul que les Fermiers font de leurs frais & des profits qu'ils doivent retirer de leurs avances : ils ne peuvent rendre au Propriétaire que le ſurplus. Mais lorſque la concurrence entr'eux eſt fort animée, ils lui rendent tout ce ſurplus, le Propriétaire ne donnant ſa terre qu'à celui qui lui offre un loyer plus fort.



§. LXIV.

Le défaut de Capitalistes Entrepreneurs de culture, borne l'exploitation des terres à la petite culture

Lorsqu'au contraire il n'y a point d'hommes riches qui aient de gros capitaux à mettre dans des entreprises d'agriculture, lorsque, par le bas prix des productions de la terre ou par toute autre cause, les récoltes ne suffisent pas pour assurer aux Entrepreneurs, outre la rentrée de leurs fonds, des profits égaux au moins à ceux qu'ils tireroient de leur argent en l'employant de toute autre maniere, on ne trouve point de Fermiers qui veuillent louer les terres. Les Propriétaires sont forcés de les faire cultiver par des Colons ou Métayers hors d'état de faire aucunes avances & de bien cultiver. Le Propriétaire fait lui-même des avances médiocres qui lui produisent un très médiocre revenu : si

la terre appartient à un Propriétaire pauvre ou obéré ou négligent, à une veuve, à un Mineur, elle reste inculte : tel est le vrai principe de la différence que j'ai déja remarquée entre les Provinces où la terre est cultivée par des Fermiers riches, comme la Normandie & l'Isle de France, & celles où elle n'est cultivée que par de pauvres Métayers, comme le Limousin, l'Angoumois, le Bourbonnois & beaucoup d'autres.

§. LXV.

Subdivision de la Classe des Cultivateurs en Entrepreneurs ou Fermiers, & simples Salariés, Valets ou Journaliers.

Il suit delà que la Classe des Cultivateurs se partage comme celle des Fabriquants en deux ordres d'hommes, celui des Entrepreneurs ou Capitalistes qui font toutes les avances & celui des simples Ouvriers salariés. On voit encore que ce sont les capitaux seuls qui for-

ment & soutiennent les grandes entreprises d'Agriculture, qui donnent aux terres une valeur locative constante, si j'ose ainsi parler, qui assurent aux Propriétaires un revenu toujours égal, & le plus grand qu'il soit possible.

§. LXVI.

Quatrieme emploi des capitaux en avance des entreprises de Commerce. Nécessité de l'interposition des Marchands proprement dits entre les Producteurs de la denrée & les Consommateurs.

Les Entrepreneurs, soit de culture, soit de Manufactures, ne retirent leurs avances & leurs profits que par la vente des fruits de la terre ou des ouvrages fabriqués. Ce sont toujours les besoins & *les facultés* du Consommateur qui mettent le prix à la vente; mais le Consommateur n'a pas toujours besoin de la chose fabriquée ou produite au moment de la récolte ou de l'achevement des ouvrages. Cependant

pendant les entrepreneurs ont beſoin que leurs fonds leur rentrent immédiatement & régulierement pour les reverſer dans leurs entrepriſes : il faut que les labours & la ſemence ſuccédent ſans interruption à la récolte ; il faut occuper ſans ceſſe les Ouvriers d'une Manufacture, commencer de nouveaux ouvrages à meſure que les premiers ſe finiſſent, remplacer les matieres à meſure qu'elles ſont conſommées : on n'interromproit pas impunément les travaux d'une entrepriſe montée, & on ne les reprendroit pas quand on le voudroit. L'Entrepreneur a donc le plus grand intérêt de faire rentrer très promptement ſes fonds par la vente de ſes récoltes ou de ſes ouvrages : d'un autre côté le Conſommateur a intérêt de trouver quand il veut & ou il veut, les choſes dont il a beſoin ; il lui ſeroit fort incommode d'être obligé d'acheter au moment de la récolte, ſa proviſion de toute une année. Parmi les

objets de la consommation nouvelle, il y en a beaucop qui exigent des travaux longs & dispendieux, des travaux qui ne peuvent être entrepris avec profit que sur une très grande quantité de matiere, & telle que la consommation d'un petit nombre d'hommes ou d'un canton borné ne peut suffire au débit des ouvrages d'une seule Manufacture. Les entreprises de ce genre d'ouvrages sont donc nécessairement en petit nombre, à une distance considérable les unes des autres, & par conséquent fort éloignées du domicile du plus grand nombre des Consommateurs. Il n'y a point d'homme au-dessus de l'extrême misere qui ne soit dans le cas de consommer plusieurs choses qui ne se recueillent ou ne se fabriquent que dans des lieux très éloignés de chez lui & non moins éloignés les uns des autres. Un homme qui ne pourroit se procurer les objets de sa consommation qu'en les achetant immédiatement de

la main de celui qui les recueille ou qui les fabrique, ſe paſſeroit de bien des choſes ou employeroit ſa vie à voyager.

Ce double intérêt qu'ont le Producteur & le Conſommateur, le premier de trouver à vendre, l'autre de trouver à acheter, & cependant de ne pas perdre un tems précieux à attendre l'Acheteur ou à chercher le Vendeur, a dû faire imaginer à des tiers de s'entre-mettre entre l'un & l'autre. Et c'eſt l'objet de la profeſſion des Marchands qui achetent la denrée de la main du Producteur, pour en faire des amas ou magaſins, dans leſquels le conſommateur vient ſe pourvoir. Par ce moyen l'Entrepreneur aſſuré de la vente & de la rentrée de ſes fonds, s'occupe ſans inquiétude & ſans relâche à de nouvelles productions, & le Conſommateur trouve à ſa portée & dans tous les moments les choſes dont il a beſoin.

§. LXVI.

Différents ordres de Marchands. Tous ont cela de commun, qu'ils achetent pour revendre ; & que leur trafic roule sur des avances qui doivent rentrer avec profit pour être de nouveau versées dans l'entreprise.

Depuis la Revendeuse qui étale des herbes au marché, jusqu'à l'Armateur de Nantes ou de Cadix, qui étend ses ventes & ses achats jusque dans l'Inde & dans l'Amérique, la profession de marchand ou le commerce proprement dit, se divise en une infinité de branches, &, pour ainsi, dire de degrés. Tel marchand se borne à s'approvisionner d'une ou de plusieurs sortes de denrées qu'il vend dans sa boutique à tous ceux qui se présentent. Tel autre va vendre certaines denrées dans le lieu où elles manquent, pour en rapporter en échange les denrées qui y croissent

& qui manquent dans le lieu d'où il eſt parti. L'un fait ſes échanges de proche en proche, & par lui-même; l'autre par le moyen des Correſpondants, & par le miniſtere des Voituriers qu'il paye, envoye & fait venir d'une Province dans une autre, d'un Royaume dans un autre Royaume, d'Europe en Aſie & d'Aſie en Europe. L'un vend ſes marchandiſes par petites parties, à chacun de ceux qui les conſomment; l'autre ne vend que de groſſes quantités à la fois à d'autres Marchands qui les revendent en détail aux Conſommateurs; mais tous ont cela de commun qu'ils *achetent pour revendre*, & que leurs premiers achâts ſont une avance qui ne leur rentre qu'avec le tems. Elle doit leur rentrer comme celles des Entrepreneurs de Culture & de Fabrique, non-ſeulement toute entiere dans un certain terme pour être reverſée dans de nouveaux achâts, mais encore, 1°. avec un profit égal

au revenu qu'ils pourroient acquérir avec leur capital ſans aucun travail, 2°. avec le ſalaire & le prix de leur travail, de leurs riſques, de leur induſtrie. Sans l'aſſurance de cette rentrée & de ces profits indiſpenſables, aucun Marchand n'entreprendroit le Commerce, aucun ne pourroit le continuer : c'eſt d'après ce point de vue qu'il ſe régle dans ſes achàts, ſur le calcul de la quantité & du prix des choſes qu'il peut eſpérer de vendre dans un certain tems : le Détailleur apprend par l'expérience, par le ſuccès d'eſſais bornés faits avec précaution, quelle eſt à-peu-près la quantité des beſoins des Conſommateurs, qu'il eſt à portée de fournir. Le Négociant s'inſtruit par ſes Correſpondances de l'abondance ou de la rareté & du prix des marchandiſes dans les différentes Contrées où il étend ſon Commerce : il dirige ſes ſpéculations en conſéquence, il envoie les marchandiſes du lieu où elles

ſont à bas prix dans ceux où elles ſe vendent plus cher, bien entendu que les frais de la Voiture entrent dans le calcul des avances qui doivent lui rentrer.

Puiſque le Commerce eſt néceſſaire, & qu'il eſt impoſſible d'entreprendre aucun commerce ſans des avances proportionnées à ſon étendue, voilà encore un emploi des richeſſes mobiliaires, un nouvel uſage que le poſſeſſeur d'une maſſe de valeurs miſe en réſerve & accumulée, d'une ſomme d'argent, d'*un capital* en un mot, peut en faire pour en tirer avantage pour ſe procurer ſa ſubſiſtance, & pour augmenter s'il ſe peut ſes richeſſes.

§. LXVII.

Véritable notion de la circulation de l'argent.

On voit, par ce qui vient d'être dit, comment la culture des terres, les fabriques de tout genre, & toutes les

branches de commerce roulent ſur une maſſe de capitaux ou de richeſſes mobiliaires accumulées, qui ayant été d'abord avancées par les Entrepreneurs, dans chacune de ces différentes claſſes de travaux, doivent leur rentrer chaque année avec un profit conſtant ; ſavoir le capital pour être reverſé & avancé de nouveau dans la continuation des mêmes entrepriſes, & le profit pour la ſubſiſtance plus ou moins aiſée des Entrepreneurs. C'eſt cette avance & cette rentrée continuelles des capitaux, qui conſtituent *ce qu'on doit appeller la circulation de l'argent* ; cette circulation utile & féconde qui anime tous les travaux de la ſociété, qui entretient le mouvement & la vie dans le corps politique, & qu'on a grande raiſon de comparer à la circulation du ſang dans le corps animal. Car, que par un dérangement quelconque dans l'ordre des dépenſes des différentes claſſes de la ſociété, les

entrepreneurs ceſſent de retirer leurs avances avec le profit qu'ils ont droit d'en attendre, il eſt évident qu'ils ſeront obligés de diminuer leurs entrepriſes, que la ſomme du travail, celle des conſommations des fruits de la terre, celle des productions & du revenu ſeront d'autant diminuées ; que la pauvreté prendra la place de la richeſſe, & que les ſimples Ouvriers ceſſant de trouver de l'emploi, tomberont dans la plus profonde miſere.

§. LXVIII.

Toutes les entrepriſes de travaux, ſurtout celles de fabrique & de commerce, n'ont pu être que très bornées avant l'introduction de l'or & de l'argent dans le commerce.

Il n'eſt preſque pas néceſſaire de remarquer que les entrepriſes de tout genre, mais ſur-tout celles de fabrique, & encore plus celles de commerce, n'ont

pu être que très bornées avant l'introduction de l'or & de l'argent dans le commerce, puiſqu'il étoit preſque impoſſible d'accumuler des capitaux conſidérables, & encore plus difficile de multiplier & de diviſer les paiements autant qu'il eſt néceſſaire pour faciliter & multiplier les échanges autant que l'exigent un commerce & une circulation animée. La ſeule culture des terres pouvoit ſe ſoutenir un peu, parceque les beſtiaux ſont le principal emploi des avances qu'elle exige ; encore eſt il probable qu'il n'y avoit d'autre entrepreneur de culture que le propriétaire. Quant aux arts de toute eſpece, ils n'ont pu être que dans la plus extrême langueur avant l'introduction de l'argent. Ils ſe bornoient aux ouvrages les plus groſſiers, dont les Propriétaires faiſoient les avances en nourriſſant les Ouvriers & leur fourniſſant les matieres, ou qu'ils faiſoient faire chez eux par leurs Domeſtiques.

§. LXIX.

Les capitaux étant auſſi néceſſaires à toutes les entrepriſes que le travail & l'induſtrie, l'homme induſtrieux partage volontiers les profits de ſon entrepriſe avec le Capitaliſte qui lui fournit les fonds dont il a beſoin.

Puiſque les capitaux ſont la baſe indiſpenſable de toute entrepriſe lucrative, puiſqu'avec l'argent on peut monter des atteliers de culture, établir des fabriques, fonder un commerce dont les profits accumulés & mis en réſerve par la frugalité, deviennent de nouveaux capitaux; puiſqu'en un mot, l'argent eſt le moyen principal pour attirer l'argent, ceux qui avec l'induſtrie & l'amour du travail n'ont point de capitaux ou n'en ont point aſſez pour les entrepriſes qu'ils veulent former, n'ont pas de peine à ſe réſoudre à céder aux Poſſeſſeurs de capitaux ou d'argent qui veulent leur en confier, une

portion des profits qu'ils esperent recueillir outre la rentrée de leurs avances.

§. LXX.

Cinquieme emploi des capitaux : le prêt à intérêt. Nature du prêt.

Les Possesseurs d'argent balançent le risque que leur capital peut courir, si l'entreprise ne réussit pas, avec l'avantage de jouir sans travail d'un profit constant ; & se réglent là dessus pour exiger plus ou moins de profit ou d'intérêt de leur argent, ou pour consentir à le prêter moyennant l'intérêt que leur offre l'Emprunteur. Voilà encore un débouché ouvert au Possesseur d'argent, le prêt à intérêt ou le commerce d'argent. Car il ne faut pas s'y méprendre, le prêt à intérêt n'est exactement qu'un commerce dans lequel le Prêteur est un homme qui vend l'usage de son argent, & l'Emprunteur un homme qui l'achete; précisément comme le Propriétaire d'une terre & son

Fermier vendent & achetent reſpectivement l'uſage d'un fond affermé. C'eſt ce qu'exprimoit parfaitement le nom que les Latins donnoient à l'intérêt de l'argent prêté : *uſura pecuniæ*, mot dont la Traduction françoiſe eſt devenue odieuſe par les ſuites des fauſſes idées qu'on s'eſt faites ſur l'intérêt de l'argent.

§. LXXII.

Fauſſes idées ſur le prêt à intérêt.

Le prix du prêt n'eſt point du tout fondé, comme on pourroit l'imaginer, ſur le profit que l Emprunteur eſpere de faire avec le capital dont il achete l'uſage. Ce prix ſe fixe comme le prix de toutes les marchandiſes, par le débat entre le vendeur & l'acheteur, par la balance de l'offre avec la demande. On emprunte dans toutes ſortes de vues & pour toutes ſortes de motifs. Tel emprunte pour former une entrepriſe qui fera ſa fortune, tel autre pour acheter

une terre, tel pour payer une dette du jeu, tel pour ſuppléer à la perte de ſon revenu dont un accident l'a privé, tel pour vivre en attendant qu'il ait pu gagner par ſon travail; mais tous ces motifs qui déterminent l'emprunteur ſont fort indifférents au prêteur. Celui-ci n'eſt occupé que de deux choſes, de l'intérêt qu'il recevra & de la ſureté de ſon capital. Il ne s'inquiete pas plus de l'uſage qu'en fera l'emprunteur, qu'un marchand ne s'embarraſſe de l'uſage que fera l'acheteur des denrées qu'il lui vend.

§. LXXIII.

Erreurs des Scholaſtiques réfutées.

C'eſt faute d'avoir enviſagé le prêt à intérêt ſous ſon véritable point de vue, que des moraliſtes plus rigides qu'éclairés, ont voulu le faire regarder comme crime. Les Théologiens ſcholaſtiques ont conclu de ce que l'argent ne produit rien par lui-même, qu'il étoit injuſte

d'exiger l'intérêt de l'argent prêté. Plein de leurs préjugés, ils ont cru voir leur doctrine consacrée par ce passage de l'Evangile : *mutuum date nihil inde sperantes* : les Théologiens qui avoient adopté sur la matiere de l'intérêt des principes plus raisonnables, ont essuyé les plus vifs reproches de la part des Ecrivains du parti opposé.

Cependant il ne faut qu'un peu de réflexion pour sentir la frivolité des prétextes dont on s'est servi pour condamner le prêt à intérêt. Le prêt est un contrat réciproque, libre entre les deux parties, & qu'elles ne font que parcequ'il leur est avantageux. Il est évident que si le prêteur trouve un avantage à recevoir un loyer de son argent, l'emprunteur n'est pas moins intéressé à trouver l'argent dont il a besoin, puisqu'il se détermine à emprunter & à payer le loyer de cet argent : or d'après quel principe peut-on imaginer du crime dans

un contrat avantageux aux deux parties dont toutes deux ſont contentes, & qui certainement ne nuit à perſonne autre ? Dire que le prêteur abuſe du beſoin d'argent qu'a l'emprunteur pour en exiger l'intérêt, c'eſt parler avec autant d'abſurdité que ſi l'on diſoit qu'un boulanger qui exige de l'argent pour le pain qu'il vend, aabuſe du beſoin qu'en a l'acheteur. Si dans ce dernier cas l'argent eſt l'équivalent du pain que reçoit l'acheteur, l'argent que l'emprunteur reçoit aujourd'hui eſt également l'équivalent du capital & de l'intérêt qu'il promet de rendre dans un certain terme : car enfin c'eſt un avantage pour l'emprunteur d'avoir dans cet intervalle l'argent dont il a beſoin, & c'eſt un deſavantage pour le prêteur d'en être privé. Ce deſavantage eſt appréciable, & il eſt apprécié, l'*intérêt* en eſt le prix. Ce prix doit être encore plus fort ſi le prêteur court riſque de perdre ſon capital par

l'insolvabilité de l'emprunteur. Le marché est donc parfaitement égal de part & d'autre & parconséquent légitime. L'argent considéré comme une substance physique, comme une masse de métal, ne produit rien; mais l'argent employé en avances d'entreprises de culture, de fabriques, de commerce procure un profit certain; avec l'argent on peut acquérir une terre & se procurer un revenu : celui qui prête son argent ne céde donc pas uniquement la possession stérile de cet argent, mais il se prive du profit ou du revenu qu'il auroit pu se procurer, & l'intérêt qui le dédommage de cette privation ne sauroit être regardé comme injuste. les Scholastiques, forcés de se rendre à ces considérations, ont permis de retirer l'intérêt de l'argent pourvu qu'on alienât le capital, c'est-à-dire, pourvu que le prêteur renonçât à exiger le remboursement de son argent dans un certain tems, & laissât l'emprunteur maître

de le garder tant qu'il voudroit en payant ſeulement l'intérêt. La raiſon de cette tolérance étoit qu'alors ce n'étoit plus un argent prêté dont on retire l'intérêt, c'étoit une rente que l'on achetoit avec une ſomme d'argent, comme on achete une terre. C'étoit une petite ſubtilité à laquelle ils avoient recours pour céder à la néceſſité abſolue du prêt dans le courant des affaires de la ſociété ſans avouer nettement la fauſſeté des principes ſur leſquels ils l'avoient condamné ; mais cette clauſe de l'aliénation du capital n'eſt point un avantage pour l'emprunteur qui ne reſte pas moins chargé de la dette juſqu'à ce qu'il ait rembourſé ce capital, & dont les biens ſont toujours affectés à la ſureté de ce capital. C'eſt même un déſavantage, en ce qu'il trouve plus difficilement de l'argent à emprunter lorſqu'il en a beſoin ; car tel qui conſentiroit volontiers à prêter pendant un an ou deux une ſomme qu'il

destine à acheter une terre, ne voudra pas la prêter pour un tems indéfini. D'ailleurs, si l'on peut vendre son argent pour une rente perpétuelle, pourquoi ne pourroit-on pas le louer pour quelques années, moyennant une rente qui ne dureroit que ce nombre d'années? Si une rente de *mille francs* par an est l'équivalent d'une somme de *vingt mille francs* pour celui qui garde cette somme à perpétuité, mille francs seront chaque année l'équivalent de la possession de cette somme pendant un an.

§. LXXIV.

Vrai fondement de l'intérêt de l'argent.

On peut donc louer son argent aussi légitimement qu'on peut le vendre; & le possesseur de l'argent peut faire l'un & l'autre, non seulement parceque l'argent est l'équivalent d'un revenu & un moyen de se procurer un revenu, non

ſeulement parceque le prêteur perd pendant le tems du ptêt le revenu qu'il auroit pu ſe procurer, non ſeulement parcequ'il riſque ſon capital, non ſeulement parceque l'emprunteur peut l'employer à des acquiſitions avantageuſes ou dans des entrepriſes dont il tirera de gros profits : le proptiétaire d'argent peut légitimement en tirer l'intérêt, par un principe plus général & plus déciſif. Quand rien de tout cela n'auroit lieu, il n'en ſeroit pas moins en droit d'exiger l'intérêt du prêt, par la ſeule raiſon que ſon argent eſt à lui. Puiſqu'il eſt à lui, il eſt libre de le garder; rien ne lui fait un devoir de prêter : ſi donc il prête, il peut mettre à ſon prêt telle condition qu'il veut. Il ne fait en cela aucun tort à l'emprunteur, puiſque celui-ci ſe ſoumet à la condition, & n'a aucune eſpece de droit à la ſomme prêtée. Le profit qu'on peut ſe procurer avec de l'argent eſt ſans doute un des

motifs les plus fréquens qui déterminent l'emprunteur à emprunter moyennant un intérêt; c'eſt une des ſources de la facilité qu'il trouve à payer cet intérêt, mais ce n'eſt point du tout ce qui donne droit au prêteur de l'exiger; il ſuffit pour cela que ſon argent ſoit à lui, & ce droit eſt inſéparable de la propriété. Celui qui achete du pain a pour motif de ſe nourrir; mais le droit qu'a le Boulanger d'en exiger un prix eſt très indépendant de cet uſage du pain : c'eſt le même droit qu'il auroit de lui vendre des pierres; droit fondé uniquement ſur ce que, le pain étant à lui, perſonne n'a droit de l'obliger à le donner pour rien.

§. LXXV.

Réponſe à une objection.

Cette réflexion conduit à faire ſentir combien l'application, faite par les rigoriſtes, du paſſage, *Mutuum date*,

nihil inde ſperantes (Prêtez vous ſans eſpoir de profit), eſt fauſſe & s'écarte du ſens de l'Evangile. Ce paſſage eſt clair lorſqu'on l'entend, comme les Théologiens modérés & raiſonnables, d'un précepte de charité. Tous les hommes doivent ſe ſecourir les uns les autres : un homme riche qui, voyant ſon ſemblable dans la miſere, au lieu de ſubvenir à ſes beſoins, lui vendroit ſes ſecours, manqueroit aux devoirs du chriſtianiſme & à ceux de l'humanité. Dans de pareilles circonſtances, la charité ne preſcrit pas ſeulement de prêter ſans intérêt, elle ordonne de prêter, & de donner, s'il le faut. Faire de ce précepte de charité un précepte de juſtice rigoureuſe, c'eſt choquer également la raiſon & le ſens du texte. Ceux que j'attaque ici ne prétendent pas que ce ſoit un devoir de juſtice de prêter ſon argent ; il faut donc qu'ils conviennent que les premiers mots du paſſage,

mutuum date, ne renferment qu'un précepte de chariré : or, je demande pourquoi ils veulent que la fin du passage s'entende d'un devoir de justice. Quoi ! le prêt lui-même ne sera pas un précepte rigoureux, & l'accessoire, la condition du prêt, en sera un ! Il aura été dit aux hommes : » Il vous est libre de » prêter ou de ne pas prêter ; mais, » si vous prêtez, gardez-vous bien de » retirer aucun intérêt de votre ar- » gent : & quand même un Négociant » vous en demanderoit pour une en- » treprise dans laquelle il espere faire » de grands profits, ce seroit un crime » à vous d'accepter l'intérêt qu'il vous » offre ; il faut absolument, ou lui prê- » ter gratuitement, ou ne lui point » prêter du tout. Vous avez à la vé- » rité un moyen de rendre l'intérêt » légitime, c'est prêter votre capital » pour un tems indéfini, & de renon- » cer à en exiger le remboursement,

» que votre débiteur vous fera quand » il voudra, ou quand il pourra. Si » vous y trouvez de l'inconvénient du » côté de la sûreté, ou si vous pré» voyez que vous aurez besoin de » votre argent dans un certain nombre » d'années, vous n'avez pas d'autre » parti à prendre que de ne point prê» ter : il vaut mieux laisser manquer à » ce Négociant l'occasion la plus pré» cieuse, que de commettre un péché » pour la lui faciliter ». Voilà ce qu'on a vu dans ces cinq mots, *mutuum date, nihil inde sperantes*, lorsqu'on les a lus avec les préjugés que donnoit une fausse métaphysique. Tout homme qui lira ce texte sans prévention y verra ce qui y est, c'est-à-dire : *Comme hommes, comme chrétiens, vous êtes tous freres, tous amis : traitez-vous en freres & en amis; secourez-vous dans vos besoins; que vos bourses soient ouvertes les uns aux autres, & ne vous vendez pas les*

secours

ſecours que vous vous devez réciproquement, en exigeant l'intérêt d'un prêt dont la charité vous fait un devoir. C'eſt là le vrai ſens du paſſage en queſtion. L'obligation de prêter ſans intérêt, & celle de ptêter, ſont évidemment relatives l'une à l'autre; elles ſont du même ordre, & toutes deux énoncent un devoir de charité, & non un précepte de juſtice rigoureuſe, applicable à tous les cas où on peut prêter.

§. LXXVI.

Le taux de l'intérêt ne doit être fixé que, comme celui de toutes les marchandiſes, par le ſeul cours du commerce.

J'ai déja dit que le prix de l'argent prêté ſe régloit, comme celui de toutes les autres marchandiſes, par la balance de l'offre à la demande : ainſi, quand il y a beaucoup d'emprunteurs qui ont beſoin d'argent, l'intérêt de l'argent devienr plus haut; quand il y a beaucoup

de poſſeſſeurs d'argent qui en offrent à prêter, l'intérêt baiſſe. C'eſt donc encore une erreur de croire que l'intérêt de l'argent dans le commerce doive être fixé par les loix des Princes. C'eſt un prix courant, fixé comme celui de toutes les autres marchandiſes. Ce prix eſt un peu différent, ſuivant le plus ou le moins de ſûreté qu'a le prêteur de ne pas perdre ſon capital; mais, à ſûreté égale, il doit hauſſer ou baiſſer à raiſon de l'abondance & du beſoin; & la loi ne doit pas plus fixer le taux de l'intérêt de l'argent, qu'elle ne doit taxer toutes les autres marchandiſes qui ont cours dans le commerce.



§. LXXVII.

L'argent a dans le commerce deux évaluations distinctes : l'une exprime la quantité d'argent qu'on donne pour se procurer les différentes especes de denrées ; l'autre exprime le rapport d'une somme d'argent à l'intérêt qu'elle procure suivant le cours du commerce.

Il paroît, par ce développement de la maniere dont l'argent se vend ou se loue moyennant un intérêt annuel, qu'il y a deux manieres d'évaluer l'argent dans le commerce. Dans les achats & les ventes, un certain poids d'argent représente une certaine quantité de valeurs ou de marchandises de chaque espece : par exemple, une once d'argent équivaut à une certaine quantité de bled, ou à un certain nombre de journées d'hommes. Dans le prêt & dans le commerce d'argent, un capital est l'équivalent d'une rente égale à une por-

tion déterminée de ce capital ; & réciproquement une rente annuelle représente un capital égal au montant de cette rente répété un certain nombre de fois, suivant que l'intérêt est à un denier plus ou moins haut.

§. LXXVIII.

Ces deux évaluations sont indépendantes l'une de l'autre, & sont réglées par des principes tout différens.

Ces deux différentes appréciations ont beaucoup moins de rapport & dépendent beaucoup moins l'une de l'autre qu'on ne seroit tenté de le croire au premier coup d'œil. L'argent pourroit être très commnn dans le commerce ordinaire, y avoir très peu de valeur, répondre à une très petite quantité de denrées, & l'intérêt de l'argent pourroit être en même tems très haut.

Je suppose qu'y ayant *un million d'onces d'argent* qui roulent actuellement

dans le commerce, *une once d'argent* ſe donne au marché pour une meſure de bled. Je ſuppoſe qu'il ſurvienne, de quelque maniere que ce ſoit, dans l'Etat *un ſecond million* d'onces d'argent, & que cette augmentation ſoit diſtribuée dans toutes les bourſes ſuivant la même proportion que le premier million, enſorte que celui qui avoit précédemment deux onces d'argent en ait maintenant quatre. L'argent, conſidéré comme maſſe de métal, diminuera certainement de prix, ou, ce qui eſt la même choſe, les denrées ſeront payèes plus cher; & il faudra, pour avoir la meſure de bled qu'on avoit avec une once d'argent, donner beaucoup plus d'argent, & peut-être *deux onces* au lieu d'*une*. Mais il ne s'enſuivra nullement de-là que l'intérêt de l'argent baiſſe, ſi tout cet argent eſt porté au marché & employé aux dépenſes courantes de ceux qui le poſſedent, comme

l'étoit, par la ſuppoſition, le premier million d'onces d'argent; car l'intérêt de l'argent ne baiſſe qu'autant qu'il y a plus d'argent à prêter, à proportion du beſoin des emprunteurs, qu'il n'y en avoit auparavant. Or, l'argent qu'on porte au marché n'eſt point à prêter; c'eſt l'argent mis en réſerve, ce ſont les capitaux accumulés qu'on prête; & bien loin que l'augmentation de l'argent au marché, ou l'abaiſſement de ſon prix vis-à-vis des denrées dans le commerce ordinaire, entraîne infailliblement, & par une liaiſon immédiate, l'abaiſſement de l'intérêt de l'argent, il peut arriver au contraire que la cauſe même qui augmente l'argent au marché, & qui augmente le prix des antres denrées en baiſſant le prix de l'argent, ſoit préciſément celle qui augmente le loyer de l'argent, ou le taux de l'intérêt.

En effet, je ſuppoſe pour un mo-

ment que tous les riches d'une nation, au lieu d'épargner ſur leurs revenus ou ſur leurs profits annuels, en dépenſent la totalité; que, non contens de dépenſer tout leur revenu, ils dépenſent leur capital; qu'un homme qui a cent mille francs en argent, au lieu de les employer d'une maniere profitable ou de les prêter, les conſume en détail en folles dépenſes: il eſt viſible que, d'un côté, il y aura plus d'argent employé aux achats courans, à la ſatisfaction des beſoins ou des fantaiſies de chaque particulier, & que par conſéquent il baiſſera de prix: de l'autre côté, il y aura certainement beaucoup moins d'argent à prêter; & comme beaucoup de gens ſe ruineront, il y aura vrai-ſemblablement auſſi plus d'emprunteurs. L'intérêt de l'argent augmentera donc, tandis que l'argent deviendra plus commun au marché & y baiſſera de prix, & préciſément par la même cauſe.

On cessera d'être surpris de cette apparénte bisarrerie, si l'on considere que l'argent qu'on offre au marché pour avoir du bled est celui qu'on dépense journellement pour satisfaire à ses besoins, & que celui qu'on offre à prêter est précisément celui qu'on a retranché de ses dépenses journalieres pour le mettre en réserve & former des capitaux.

§. LXXIX.

Dans l'évaluation de l'argent comparé aux denrées, c'est l'argent considéré comme métal qui est l'objet de l'appréciation. Dans l'évaluation du denier de l'argent, c'est l'usage de l'argent pendant un tems déterminé qui est l'objet de l'appréciation.

Au marché, une mesure de bled se balance avec un certain poids d'argent; c'est une quantité d'argent qu'on achete avec la denrée; c'est cette quantité

qu'on apprécie, & qu'on compare avec d'autres valeurs étrangeres. Dans le prêt à intérêt, l'objet de l'appréciation est l'usage d'une certaine quantité de valeurs pendant un certain tems. Ce n'est plus une masse d'argent qu'on compare à une masse de bled, c'est une masse de valeurs qu'on compare avec une portion déterminée d'elle-même, qui devient le prix de l'usage de cette masse pendant un certain tems. Que *vingt mille onces d'argent* soient au marché l'équivalent de *vingt mille mesures de bled*, ou seulement de *dix mille*; l'usage de ces vingt mille onces d'argent pendant un an, n'en vaudra pas moins, dans le commerce du prêt, la *vingtieme* partie de la somme principale, ou *mille onces* d'argent, si l'intérêt est au *denier vingt*.



§. LXXX.

Le prix de l'intérêt dépend immédiatement du rapport de la demande des emprunteurs avec l'offre des prêteurs, & ce rapport dépend principalement de la quantité de richesses mobiliaires accumulées par l'épargne des revenus & des produits annuels pour en former des capitaux, soit que ces capitaux existent en argent ou en tout autre genre d'effets ayant une valeur dans le commerce.

Le prix de l'argent au marché n'est relatif qu'à la quantité de ce métal employée dans les échanges courans; mais le taux de l'intérêt est relatif à la quantité de valeurs accumulées & mises en réserve pour former des capitaux. Il est indifférent que ces valeurs soient en métal ou en autres effets, pourvu que ces effets soient faciles à convertir en argent. Il s'en faut bien que la masse du métal qui existe dans un Etat soit aussi

ſorte que la ſomme des valeurs qui ſe prêtent à intérêt dans le cours d'une année : mais tous les capitaux en meubles, en marchandiſes, en outils, en beſtiaux, tiennent lieu de cet argent, le repréſententent. Un papier ſigné d'un homme qui a pour *cent mille francs* d'effets bien connus, & qui promet de payer *cent mille francs* à tel terme, ſe donne juſqu'à ce terme pour cent mille francs : tous les capitaux de celui qui a ſigné ce billet répondent du paiement, quelle que ſoit la nature des effets qu'il a en ſa poſſeſſion, pourvu qu'ils aient une valeur de *cent mille francs*. Ce n'eſt donc pas la quantité d'argent exiſtant comme métal qui fait hauſſer ou baiſſer l'intérêt de l'argent, ou qui met dans le commerce plus d'argent offert à prêter; c'eſt uniquement la ſomme de capitaux exiſtante dans le commerce, c'eſt-à-dire, la ſomme actuelle des valeurs mobiliaires de toute eſpece, ac-

cumulées, épargnées successivement sur les revenus & les profits, pour être employées à procurer au possesseur de nouveaux revenus & de nouveaux profits. Ce sont ces épargnes accumulées qui sont offertes aux emprunteurs; & plus il y en a, plus l'intérêt de l'argent est bas, à moins que le nombre des emprunteurs ne soit augmenté à proportion.

§. LXXXI.

L'esprit d'économie dans une nation augmente sans cesse la somme des capitaux; le luxe tend sans cesse à les détruire.

L'esprit d'économie dans une nation tend à augmenter sans cesse la somme de ses capitaux, à augmenter le nombre des prêteurs, à diminuer celui des emprunteurs. L'habitude du luxe fait précisément l'effet contraire; &, par ce qui a déja été remarqué sur l'usage des capitaux dans toutes les entreprises de

culture, d'induſtrie ou de commerce, on peut juger ſi le luxe enrichit une nation, ou s'il l'appauvrit.

§. LXXXII.

L'abaiſſement de l'intérêt prouve qu'en général l'économie a prévalu, dans l'Europe, ſur le luxe.

Puiſque l'intérêt de l'argent a ſans ceſſe diminué en Europe depuis quelques ſiecles, il faut en conclure que l'eſprit d'économie a été plus général que l'eſprit de luxe. Il n'y a que les gens déja riches qui ſe livrent au luxe; &, parmi les riches, tous ceux qui ſont raiſonnables ſe bornent à dépenſer leur revenu, & ont grande attention à ne point entamer leurs capitaux. Ceux qui veulent s'enrichir ſont en bien plus grand nombre dans une nation que les riches: or, dans l'état actuel des choſes, où toutes les terres ſont occupées, il n'y a qu'un ſeul moyen de devenir

riche, c'eſt d'avoir ou de ſe procurer, de quelque maniere que ce ſoit, un revenu ou un profit annuel au-delà du néceſſaire abſolu pour ſa ſubſiſtance, & de mettre chaque année ce ſuperflu en réſerve, pour en former un capital par le moyen duquel on puiſſe ſe procurer un accroiſſement de revenu ou de profit annuel qu'on puiſſe encore épargner & convertir en capital. Il y a donc un grand nombre d'hommes intéreſſés & occupés à amaſſer des capitaux.

§. LXXXIII.

Récapitulation des cinq différentes manieres d'employer les capitaux.

J'ai compté cinq manieres différentes d'employer les capitaux, ou de les placer d'une maniere profitable.

La premiere eſt d'acheter un fonds de terre qui rapporte un certain revenu.

La ſeconde eſt de placer ſon argent

dans des entreprifes de culture, en affermant des terres dont les fruits doivent rendre, outre le prix du fermage, l'intérêt des avances & le prix du travail de celui qui confacre à leur culture & fes richeffes & fa peine.

La troifieme eft de placer fon capital dans des entreprifes d'induftrie ou de fabriques.

La quatrieme, de le placer dans des entreprifes de commerce.

Et la cinquieme, de le prêter à ceux qui en ont befoin, moyennant un intérêt annuel.

§. LXXXIV.

Influence des différens emplois de l'argent les uns fur les autres.

Il eft évident que les produits annuels qu'on peut retirer des capitaux placés dans ces différents emplois, font bornés les uns par les autres, & tous relatifs au taux actuel de l'intérêt de l'argent.

§. LXXXV.

L'argent placé en terre doit rapporter moins.

Celui qui place ſon argent en achetant une terre affermée à un Fermier bien ſolvable, ſe procure un revenu qui ne lui donne que très peu de peine à recevoir, & qu'il peut dépenſer de la maniere la plus agréable, en donnant carriere à tous ſes gouts. Il a de plus l'avantage d'acquérir celui de tous les biens dont la poſſeſſion eſt la plus aſſurée contre toute ſorte d'accidents. On achetera donc plus cher un revenu égal en terres, ou l'on ſe contentera d'un revenu moindre pour un capital égal.

§. LXXXVI.

L'argent prêté doit rapporter un peu plus que le revenu des terres acquiſes avec un capital égal.

Celui qui prête ſon argent à intérêt, jouit encore plus paiſiblement & plus librement que le poſſeſſeur de terre; mais l'inſolvabilité de ſon débiteur peut lui faire perdre ſon capital. Il ne ſe con-

tentera donc pas d'un intérêt égal au revenu de la terre qu'il acheteroit avec le même capital. L'intérêt de l'argent prêté doit donc être plus fort que le revenu d'une terre achetée pour le même capital; car ſi le prêteur trouvoit à acheter une terre d'un revenu égal, il préferoit cet emploi.

§. LXXXVII.

L'argent placé dans les entrepriſes de culture, de fabrique & de commerce, doit rapporter plus que l'intérêt de l'argent prêté.

Par une raiſon ſemblable, l'argent employé dans l'agriculture, dans l'induſtrie, dans le commerce, doit rapporter un profit plus conſidérable que le revenu du même capital employé en terres où l'intérêt du même argent prêté; car ces emplois exigeant outre le capital avancé, beaucoup de ſoins & de travail, s'ils n'étoient pas plus lucratifs,

ils vaudroit beaucoup mieux ſe procurer un revenu égal dont on pourroit jouir ſans rien faire. Il faut qu'outre l'intérêt de ſon capital, l'entrepreneur retire chaque année un profit qui le récompenſe de ſes ſoins, de ſon travail, de ſes talens, de ſes riſques, & qui de plus lui fourniſſe de quoi remplacer le dépériſſement annuel de ſes avances, qu'il eſt obligé de convertir dès le premier moment, en effets ſuſceptibles d'altération, & qui ſont en outre expoſés à toutes ſortes d'accidents.

§. LXXXVIII.

Cependant les produits de ces différents emplois ſe limitent les uns par les autres, & ſe maintiennent malgré leur inégalité dans une eſpece d'équilibre.

Les différents emplois des capitaux rapportent donc des produits très inégaux; mais cette inégalité n'empêche pas qu'ils n'influent réciproquement les

uns ſur les autres, & qu'il ne s'établiſſe entr'eux une eſpece d'équilibre, comme entre deux liqueurs inégalement peſantes, & qui communiqueroient enſemble par le bas d'un ſiphon renverſé, dont elles occuperoient les deux branches: elles ne ſeroient pas de niveau, mais la hauteur de l'une ne pourroit augmenter ſans que l'autre ne montât auſſi dans la branche oppoſée.

Je ſuppoſe que tout-à-coup un très grand nombre de propriétaires de terres veuillent les vendre. Il eſt évident que le prix des terres baiſſera, & qu'avec une ſomme moindre on acquerera un plus grand revenu: cela ne peut arriver ſans que l'intérêt de l'argent ne devienne plus haut, car les poſſeſſeurs d'argent aimeront mieux acheter des terres que de le prêter à un intérêt qui ne ſeroit pas plus fort que le revenu des terres qu'ils acheteroient. Si donc les emprunteurs veulent avoir de l'argent, ils ſeront obli-

gés d'en payer un loyer plus fort. Si l'intérêt de l'argent devient plus haut, on aimera mieux le prêter que de le faire valoir d'une maniere plus pénible & plus riſquable, dans les entrepriſes de culture, d'induſtrie & de commerce, & l'on ne fera d'entrepriſes que celles qui rapporteront, outre les ſalaires du travail, un profit beaucoup plus grand que le taux de l'argent prrêté. En un mot, dès que les profits réſultants d'un emploi quelconque de l'argent augmentent ou diminuent, les capitaux s'y verſent en ſe retirant des aut.es emplois, ou s'en retirent en ſe verſant ſur les autres emplois, ce qui change néceſſairement dans chacun de ces emplois le rapport du capital au produit annuel. En général, l'argent converti en fond de terre, rapporte moins que l'argent prêté, & l'argent prêté rapporte moins que l'argent employé dans les entrepriſes laborieuſes, mais le produit de l'argent em-

ployé de quelque maniere que ce ſoit, ne peut augmenter ou diminuer, ſans que tous les autres emplois éprouvent une augmentation ou une diminution proportionnée.

§. LXXXIX.

L'intérêt courant de l'argent eſt le thermometre par où l'on peut juger de l'abondance ou de la rareté des capitaux ; il eſt la meſure de l'étendue qu'une Nation peut donner à ſes entrepriſes de culture, de fabrique & de commerce.

L'intérêt courant de l'argent prêté peut donc être regardé comme une eſpece de thermometre de l'abondance ou de la rareté des capitaux chez une Nation, & de l'étendue des entrepriſes de toute eſpece auxquelles elle peut ſe livrer : il eſt évident que plus l'intérêt de l'argent eſt bas, plus les terres ont de valeur. Un homme qui a cinquante mille livres de rente, ſi les terres ne ſe ven-

dent qu'au denier viegt, n'a qu'une richeſſe d'un million, il a deux millions, il a deux millions ſi les terres ſe vendent au denier quarante. Si l'intérêt eſt à cinq pour cent, toute terre à défricher, dont les produits ne rapporteront pas cinq pour cent, outre le remplacement des avances, & la récompenſe des ſoins du Cultivateurs, reſtera en friche. Toute fabrique, tout commerce, qui ne rapporteront pas cinq pour cent, outre le ſalaire des des peines & les riſques de l'entrepreneur, n'exiſteront pas. S'il y à une Nation voiſine chez laquelle l'intérêt ne ſoit qu'à deux pour cent, non-ſeulement elle fera tous les commerces dont la Nation ou l'intérêt eſt à cinq pour cent ſe trouve exclue, mais encore ſes fabriquants & ſes négociants, pouvant ſe contenter d'un profit moindre, établiront leurs denrées à plus bas prix dans tous les marchés, & s'attireront le commerce preſque excluſif de toutes les

choſes dont des circonſtances particulieres, ou la trop grande cherté des frais de voitures, ne conſerveront pas le commerce à la nation où l'argent vaut cinq pour cent.

§. X C.

Influence du taux de l'intérêt de l'argent ſur toutes les entrepriſes lucratives.

On peut regarder le prix de l'intérêt comme une eſpece de niveau, au-deſſous duquel tout travail, toute culture, toute induſtrie, tout commerce ceſſe. C'eſt comme une mer répandue ſur une vaſte contrée : les ſommets des montagnes s'élevent au-deſſus des eaux, & forment des iſles fertiles & cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à meſure qu'elle deſcend, les terreins en pente, puis les plaines & les vallons, paroiſſent & ſe couvrent de productions de toute eſpece. Il ſuffit que l'eau monte ou s'abaiſſe d'un pied pour inonder ou

pour rendre à la culture des plages immenſes. C'eſt l'abondance des capitaux qui anime toutes les entrepriſes; & le bas intérêt de l'argent eſt tout à la fois l'effet & l'indice de l'abondance des capitaux.

§. X C I.

La richeſſe totale d'une nation eſt compoſée 1°. du revenu net de tous les biens-fonds multiplié par le taux du prix des terres, 2°. de la ſomme de toutes les richeſſes mobiliaires exiſtantes dans la nation.

Les biens fonds équivalent à un capital égal à leur revenu annuel multiplié par le denier courant auquel les terres ſe vendeut. Ainſi, ſi l'on additionuoit le revenu de toutes les terres, c'eſt-à-dire, le revenu net qu'elles rendent aux propriétaires & à tous ceux qui en partagent la propriété, comme le Seigneur qui perçoit une rente, le

Curé qui perçoit la dixme, le Souverain qui perçoit l'impôt; si, dis-je, on additionnoit toutes ces sommes, & qu'on les multipliât par le taux auquel se vendent les terres, on auroit la somme des richesses d'une Nation en biens-fonds. Pour avoir la totalité des richesses d'une Nation, il faut y joindre les richesses mobiliaires, qui consistent dans la somme des capitaux employés dans toutes les entreprises de culture, d'industrie & de commerce, & qui n'en sortent jamais, toutes les avances en tout genre d'entreprise devant sans cesse rentrer aux entrepreneurs, pour être sans cesse reversées dans l'entreprise, qui, sans cela, ne ponrroit être continuée. Ce seroit une erreur bien grossiere de confondre la masse immense de ces richesses mobiliaires avec la masse d'argent qui existe dans un Etat; celle-ci est un très petit objet en comparaison. Il suffit, pour s'en convaincre, de se représenter l'immense quantité

de bestiaux, d'outils, de semences qui constituent les avances de l'Agriculture; de matieres, d'instruments, de meubles de marchandises de toute espece qui remplissent les atteliers, les boutiques & les magasins de tous les Manufacturiers, de tous les Marchands & de tous les Commerçants; & l'on sentira que, dans la totalité des richesses, soit foncieres, soit mobiliaires, d'une Nation, l'argent en nature n'en fait qu'une très petite partie. Mais toutes richesses & l'argent étant continuellement échangeables; toutes représentent l'argent, & l'argent les représente toutes.

§. XCII.

La somme des capitaux prêtés ne pourroit y être comprise sans double emploi.

Il ne faut pas comprendre dans le calcul des richesses de la Nation la somme des capitaux prêtés; car ces capitaux n'ont pu être prêtés qu'à des proprié-

taires de terres, ou à des entrepreneurs pour les faire valoir dans leurs entreprises, puisqu'il n'y a que ces deux sortes de personnes qui puissent répondre du capital & payer l'intérêt : un argent prêté à des gens qui n'auroient ni fonds ni industrie, seroit un capital éteint, & non un capital employé. Si le propriétaire d'une terre de quatre cents mille francs en emprunte cent, son bien est chargé d'une rente qui diminue d'autant son revenu ; &, s'il vendoit son bien ; sur les quatre cents mille francs qu'il recevroit, il en appartiendroit cent au prêteur. Le capital du prêteur formeroit donc, dans le calcul des richesses existantes, un double emploi avec une partie égale de la valeur de la terre. La terre vaut toujours quatre cents mille francs : quand le propriétaire a emprunté cent mille francs, cela ne fait pas cinq cents mille francs ; mais cela fait seulement que, sur les quatre cents

mille francs, il en appartient cent au prêteur, & qu'il n'en appartient plus que trois cents à l'emprunteur.

Le même double emploi auroit lieu si l'on faisoit entrer dans le calcul total des capitaux, l'argent prêté à un entrepreneur pour être employé aux avances de son entreprise; car ce prêt n'augmente pas la somme totale des avances nécessaires à l'entreprise, il en résulte seulement que cette somme, & la partie des profits qui en représente l'intérêt, appartiennent au prêteur. Qu'un commerçant emploie dix mille francs de son bien dans son commerce & en tire tout le profit, ou qu'il ait emprunté ces dix mille francs à un autre auquel il en paie l'intérêt, en se contentant du surplus du profit & du salaire de son industrie, ce n'est jamais que dix mille francs.

Mais si l'on ne peut comprendre, sans faire un double emploi, dans le

calcul des richeſſes d'une nation le capital des intérêts de l'argent prêté, l'on doit y faire entrer tous les autres biens meubles, qui, quoique formant originairement un objet de dépenſe, & ne portant aucun profit, deviennent cependant par leur durée un vrai capital qui s'accumule ſans ceſſe, & qui, pouvant au beſoin être échangé contre de l'argent, fait comme un fonds en réſerve qui peut rentrer dans le commerce, & ſuppléer, quand on voudra, à la perte d'autres capitaux. Tels ſont les meubles de toute eſpece, les bijonx, la vaiſſelle, les tableaux, les ſtatues, l'argent comptant enfermé dans le coffre des avares : toutes ces choſes ont une valeur, & la ſomme de toutes ces valeurs peut être un objet conſidérable dans les nations riches : mais, conſidérable ou non, toujours eſt-il vrai qu'il doit être ajouté à la ſomme du prix des biens fonds, & à celle des avances cir-

culantes dans les entreprises de tout genre, pour former la somme totale des richesses d'une nation. Au reste il n'est pas besoin de dire que, quoiqu'on puisse très bien définir, comme on vient de le faire, en quoi consiste la totalité des richesses d'une nation, il est vrai-semblablement impossible de découvrir à combien elles se montent; à moins que l'on ne trouve quelque régle pour fixer la proportion du commerce total d'une nation avec le revenu de ses terres: chose faisable peut-être, mais qui n'a pas encore été exécutée d'une maniere à lever tous les doutes.

§. XCIII.

Dans laquelle des trois classes de la Société doit-on ranger les capitalistes prêteurs d'argent?

Voyons maintenant comment ce que nous venons de développer sur les différentes manieres d'employer les capi-

taux s'accorde avec ce que nous avons précédemment établi ſur le partage de tous les membres de la Société en trois claſſes, la claſſe productrice ou des agriculteurs, la claſſe induſtrieuſe ou commerçante, & la claſſe diſponible ou des propriétaires.

§. XCIV.

Le capitaliſte prêteur d'argent appartient, quant à ſa perſonne, à la claſſe diſponible.

Nous avons vu que tout homme riche eſt néceſſairement poſſeſſeur ou d'un capital en richeſſes mobiliaires, ou d'un fonds équivalent à un capital. Tout fonds de terre équivaut à un capital; ainſi tout propriétaire eſt capitaliſte, mais tout capitaliſte n'eſt pas proprié-de biens fonds; & le poſſeſſeur d'un capital mobilier a le choix, ou de l'employer à acquérir des fonds, ou de le faire valoir dans des entrepriſes de la

classe cultivatrice ou de la classe industrieuse Le capitaliste, devenu entrepreneur de culture ou d'industrie, n'est pas plus disponible, ni lui ni ses profits, que le simple ouvrier de ces deux classes; tous deux sont affectés à la continuation de leurs entreprises. Le capitaliste qui se réduit â n'être que prêteur d'argent, ou prête à un propriétaire, ou à un entrepreneur. S'il prête à un propriétaire, il paroît appartenir à la classe des propriétaires, il devient copartageant de la propriété; le revenu de la terre est affecté au paiement de l'intérêt de sa créance; la valeur du fonds est affectée à la sûreté de son capital jusqu'à due concurrence. Si le prêteur d'argent a prêté à un entrepreneur, il est certain que sa personne appartient à la classe disponible; mais son capital reste affecté aux avances de l'entreprise, & ne peut en être retiré sans nuire à l'entreprise, ou sans être rem-

placé par un capital d'égale valeur.

§. X C V.

L'intérêt que retire le prêteur d'argent est disponible, quant à l'usage qu'il en peut faire.

A la vérité, l'intérêt qu'il tire de ce capital semble être disponible, puisque l'entrepreneur & l'entreprise peuvent s'en passer; & il semble aussi qu'on puisse en conclure que, dans les profits des deux classes laborieuses employées soit à la culture, soit à l'industrie, il y en a une portion disponible, savoir, celle qui répond à l'intérêt des avances calculé sur le pied courant de l'intérêt de l'argent prêté; & il semble encore que cette conclusion donne atteinte à ce que nous avons dit, que la seule classe des propriétaires avoit un revenu proprement dit, un revenu disponible, & que tous les membres des denx autres classes n'avoient que des salaires ou

des profits. Ceci mérite quelque éclaircissement. Si l'on considere les mille écus que retire chaque année un homme qui a prêté soixante mille francs à un commerçant par rapport à l'usage qu'il en peut faire, nul doute qu'ils ne soient parfaitement disponibles, puisque l'entreprise peut s'en passer.

§. XCVI.

L'intérêt de l'argent n'est pas disponible dans ce sens, que l'Etat puisse sans inconvénient s'en approprier une partie dans ses besoins.

Mais il ne s'ensuit pas qu'ils soient disponibles dans le sens que l'Etat puisse s'en approprier impunément une portion pour les besoins publics. Ces mille écus ne sont point une rétribution que la culture ou le commerce rende gratuitement à celui qui a fait les avances; c'est le prix & la condition de cette avance, sans laquelle avance l'entre-

priſe ne pourroit ſubſiſter. Si cette rétribution eſt diminuée, le capitaliſte retirera ſon argent, & l'entrepriſe ceſſera. Cette rétribution doit donc être ſacrée & jouir d'une immunité entiere, parcequ'elle eſt le prix d'une avance faite à l'entrepriſe, ſans laquelle l'entrepriſe ne pourroit ſubſiſter. Y toucher, ce ſeroit augmenter le prix des avances de toutes les entrepriſes, & par conſéquent diminuer les entrepriſes elles-mêmes, c'eſt-à-dire, la culture, l'induſtrie & le commerce.

Cette réponſe nous doit faire conclure que, ſi nous avons dit que le capitaliſte qui avoit prêté à un propriétaire *paroiſſoit* appartenir à la claſſe propriétaire, cette *apparence* avoit quelque choſe d'équivoque qui avoit beſoin d'être démêlé. En effet, il eſt exactement vrai que l'intérêt de ſon argent n'eſt pas plus diſponible, c'eſt-à-dire, n'eſt pas plus ſuſceptible de retranche-

ment, que celui de l'argent prêté aux entrepreneurs de culture & de commerce. Cet intérêt est également le prix de la convention libre, & l'on ne peut pas plus en retrancher sans altérer ou changer le prix du prêt : or il importe peu à qui le prêt ait été fait; si le prix du prêt change & augmente pour le propriétaire, il changera & augmentera pour le cultivateur, le manufacturier & le commerçant. En un mot, le capitaliste prêteur d'argent doit être considéré comme marchand d'une denrée absolument nécessaire à la production des richesses, & qui ne sauroit être à trop bas prix. Il est aussi déraisonnable de charger son commerce d'un impôt, que de mettre un impôt sur le fumier qui sert à engraisser les terres. Concluons de-là que le prêteur d'argent appartient bien à la classe disponible, quant à sa personne, parcequ'il n'a rien à faire; mais non quant à la na-

ture de sa richesse, soit que l'intérêt de son argent soit payé par le propriétaire des terres sur une portion de son revenu, soit qu'il soit payé par un entrepreneur sur la partie de ses profits affectée à l'intérêt des avances.

§. XCVII.

Objection.

On me dira sans doute que le capitaliste a pu indifféremment ou prêter son argent, ou l'employer en acquisition de terres; que, dans l'un & l'autre cas, il ne tire qu'un prix équivalent de son argent, & que, de quelque façon qu'il l'ait employé, il ne doit pas moins contribuer aux dépenses publiques.

§. XCVIII.

Réponse à l'objection.

Je réponds premiérement, qu'à la vérité, lorsque le capitaliste a acheté une terre, le revenu équivaut pour lui

à ce qu'il auroit retiré de ſon argent en le prêtant ; mais il y a cette différence eſſentielle pour l'Etat, que le prix qu'il donne pour ſa terre ne conrribue en rien au revenu qu'elle produit ; elle n'en auroit pas donné moins de revenu quand il ne l'auroit pas achetée : ce revenu eſt, comme nous l'avons expliqué, ce que la terre donne au-delà du ſalaire des cultivateurs, de leurs profits, & de l'intérêt des avances. Il n'en eſt pas de même de l'intérêt du prêt ; il eſt de la condition même du prêt, le prix de l'avance, ſans laquelle le revenu ou les profits qui ſervent à le payer n'exiſteroient pas.

Je réponds, en ſecond lieu, que, ſi les terres étoient chargées ſeules de la contribution aux dépenſes publiques, dès qu'une fois cette contribution ſeroit réglée, le capitaliſte qui les acheteroit ne compteroit pas dans l'intérêt de ſon argent la partie du revenu affectée à

cette contribution : de même qu'un homme qui achete aujourd'hui une terre, n'achete pas la dixme que reçoit le Curé, mais le revenu qui reste, déduction faite de cette dixme.

§. XCIX.

Il n'existe de revenu vraiment disponible dans un Etat, que le produit net des terres.

On voit, par ce qui a été dit, que l'intérêt de l'argent prêté est pris sur le revenu des terres, ou sur les profits des entreprises de culture, d'industrie ou de commerce. Mais ces profits eux-mêmes, nous avons déja démontré qu'ils étoient seulement une part de la production des terres; que le produit des terres se partageoit en deux portions; que l'une étoit affectée aux salaires du cultivateur, à ses profits, à la rentrée & à l'intérêt de ses avances; & que l'autre étoit la part du propriétaire, ou le revenu que le pro-

priétaire dépensoit à son gré, & dont il contribuoit aux dépenses générales de l'Etat. Nous avons démontré que tout ce que reçoivent les autres classes de la Société n'étoit que les salaires & les profits payés, soit par le propriétaire sur son revenu, soit par les agents de la classe productrice sur la partie affectée à leurs besoins, qu'ils sont obligés d'acheter de la classe industrieuse. Que ces profits soient distribués en salaires d'ouvriers, en profits d'entrepreneurs, en intérêts d'avances, ils ne changent pas de nature, & n'augmentent point la somme du revenu produit par la classe productrice en sus du prix de son travail, à laquelle la classe industrieuse ne participe que jusqu'à concurrence du prix de son travail.

Il reste donc constant qu'il n'y a de revenu que le produit net des terres, & que tout autre profit annuel, ou est payé par le revenu, ou fait partie des

frais qui ſervent à produire le revenu.

§. C.

La terre a auſſi fourni la totalité des richeſſes mobiliaires ou capitaux exiſtants, & qui ne ſont formés que par une portion de ſes productions réſervées chaque année.

Non ſeulement il n'exiſte ni ne peut exiſter d'autre revenu que le produit net des terres, mais c'eſt encore la terre qui a fourni tous les capitaux qui forment la maſſe de toutes les avances de la culture & du commerce. Elle a offert ſans culture les premieres avances groſſieres & indiſpenſables des premiers travaux ; tout le reſte eſt le fruit accumulé de l'économie des ſiecles qui ſe ſont ſuccédés depuis qu'on commence à cultiver la terre. Cette économie a lieu ſans doute, non ſeulement ſur les revenus des propriétaires, mais encore ſur les profits de tous les membres des claſſes

laborieuſes. Il eſt même généralement vrai que, quoique les propriétaires aient plus de ſuperflu, ils épargnent moins, parcequ'ayant plus de loiſir, ils ont plus de deſirs, plus de paſſions; ils ſe regardent comme plus aſſurés de leur fortune; ils ſongent plus à en jouir agréablement qu'à l'augmenter : le luxe eſt leur partage. Les ſalariés & ſur-tout les entrepreneurs des autres claſſes, recevant des profits proportionnés à leurs avances, à leurs talents, à leur activité, ont, quoiqu'ils n'aient point de revenu proprement dit, un ſuperflu au-delà de leur ſubſiſtance; & preſque tous, livrés à leurs entrepriſes, occupés à accroître leur fortune, détournés par leur travail des amuſements & des paſſions diſpendieuſes, ils épargnent tout leur ſuperflu pour le réſerver dans leur entrepriſe & l'augmenter. La plupart des entrepreneurs de culture empruntent peu, & preſque tous ne font

valoir que leurs propres fonds. Les entrepreneurs des autres travaux, qui veulent rendre leur fortune ſolide, s'efforcent auſſi d'en venir là ; &, à moins d'une grande habileté, ceux qui font leurs entrepriſes ſur des fonds d'emprunt riſquent beaucoup d'échouer. Mais, quoique les capitaux ſe forment en partie par l'épargne des profits des claſſes laborieuſes, cependant, comme ces profits viennent toujours de la terre, puiſque tous ſont payés, ou ſur le revenu, ou ſur les frais qui ſervent à produire le revenu, il eſt évident que les capitaux viennent de la terre tout comme le revenu, ou plutôt qu'ils ne ſont que l'accumulation de la partie des valeurs produites par la terre que les propriétaires du revenu, ou ceux qui le partagent, peuvent mettre en réſerve chaque année, ſans l'employer à leurs beſoins.

§. C I.

Quoique l'argent ſoit l'objet direct d'épargne, & qu'il ſoit, pour ainſi dire, la matiere premiere des capitaux dans leur formation, l'argent en nature ne forme qu'une partie preſque inſenſible de la ſomme totale des capitaux.

Nous avons vu que l'argent n'entre preſque pour rien dans la ſomme totale des capitaux exiſtants; mais il entre pour beaucoup dans la formation des capitaux. En effet, preſque toutes les épargnes ne ſe font qu'en argent; c'eſt en argent que les revenus rentrent aux propriétaires, que les avances & les profits rentrent aux entrepreneurs en tout genre; c'eſt donc de l'argent qu'ils épargnent, & l'accroiſſement annuel des capitaux ſe fait en argent: mais tous les entrepreneurs n'en font d'autre uſage que de le convertir ſur le champ dans différentes natures d'effets ſur leſquels

roule leur entreprise ; ainsi cet argent rentre dans la circulation, & la plus grande partie des capitaux n'existent qu'en effets de différentes natures, comme nous l'avons déja expliqué plus haut.

Novembre 1766.

FIN.



ERRATA.

PAGE 7, *ligne premiere*, cotons, *lisez* cocons.
Page 9, *ligne* 3, centre, *lisez* contre.
P. 15, *l.* 16, le premier, *lis.* les premiers.
P. 18, *l.* 12 & 13, valoit *lis.* vaut.
P. 19, *l.* 20, ; à mesure, *lis.* . A mesure.
Ibid. l. 21, , tantôt, *lis.* ; tantôt
P. 21, *l. premiere*, s'ecquittera, *lis.* s'acquittera.
Ibid. l. 6, achetés, vendus, *lis.* achetés & vendus.
P. 22, *l. premiere*, portage, *lis.* partage.
P. 21, *l.* 2 & 10, artisants, *lis.* artisans.
P. 25, *l.* 5, les, *lis.* ces.
P. 27, *l. premiere*, pour, *lis.* par.
P. 30, *l.* 9, eux & d'avoir, *lis.* eux. Ils ont eu.
Ibid. l. 16, , &, *lis.* . Car.
P. 38, *l.* 19 & 20, de jouir d'un, *lis.* une jouissance de son.
P. 39, *l.* 2, égal, *lis.* égale.
Ibid. l. 4, certain, *lis.* certaine.
P. 51, *l.* 19, ette, *lis.* être.
P. 54, *l.* 16, de bled ou de vin, *lis.* du bled ou du vin.
P. 57, *l.* 8, rend moins, *lis.* rend plus ou moins.
Ibid. l. 10, s'oppose ou plus moins, *lis.* s'oppose aussi plus ou moins.
P. 59, *l.* 7, caurits, *lis.* cauris.
Ibid. l. 11, d'abricots, *lis.* d'abricot.
P. 70, LXVIII, *lis.* XLVIII.
P. 72, *l.* 8, , & reconnu pour, *lis.* , dès qu'il fut constaté que c'étoit.
Ibid. l. 12, furent, *lis.* fut.
P. 74, *l.* 19, récoltes, *lis.* fruits.
P. 77, *l.* 9, leut, *lis.* leur.
P. 79, *l.* 14, fonds de terres, *lis.* fonds de terre.
P. 82, *l.* 4, valeur, *lis.* valeurs.
Ibid. l. 10, l'indroduction, *lis.* l'introduction.
P. 83, *l.* 16, valeur, *lis.* valeurs.
P. 84, *l.* 16, & les arbres, *lis.* & par les arbres.

P. 89, *l.* 18, ordre qui est composé, *lis.* ordre composé.

P. 90, *l.* 9, entreprise, *lis.* entreprises.

Ibid. l. 15, j'eusse commencé, *lis.* je commençasse.

P. 98, *l. premiere*, nouvelle, *lis.* usuelle.

Ibid. l. 2, beaucop, *lis.* beaucoup.

P. 106, *l.* 8, autant que, *lis.* au point où.

P. 111, *l. premiere*, plein, *lis.* pleins.

P. 112, *l* 9, aabuse, *lis.* abuse.

P. 119, *l.* 21, c'est prêter, *lis.* c'est de prêter.

P. 121, *l.* 6, ptêter, *lis.* prêter.

Ibid l. 12, *ôtez la* virgule.

*P.*131, *l.* 6, le représententent, *l.* & le représentent.

P. 132, *l.* 19, &, par, *lis.* & par.

P. 137, *l.* 7 & 8, il préféroit, *lis.* il préféreroit.

Ibid. l. 18, terres où, *lis.* terres, ou.

P. 138, *l.* 3, il faut qu'outre *l.* il faut donc qu'outre.

P. 140, *l.* 10, prrêté, *lis.* prêté.

Ibid. l 14, au res, *lis.* autres.

P. 142, *l. premiere*, viegt, *lis.* vingt.

Ibid. l. 12, des des peines & les, *lis.* & l'équivalent des peines & des.

P. 143, *l.* 7, fur, *lis.* sur.

P. 144, *l.* 16 & 17, additionuoit, *lis.* additionnoit.

P. 153, *l.* 8, & il semble, *lis.* il semble.

Ibid. l. 20, denx, *lis.* deux.

P. 154, *l.* 12, dans, *lis.* pour.

P. 156, *l.* 21, de charger son, *lis.* d'en charger le.

P. 158, *l.* 13, est de la condition, *l.* est la condition.

P. 160, *l.* 17, à laquelle, *lis.* auquel.

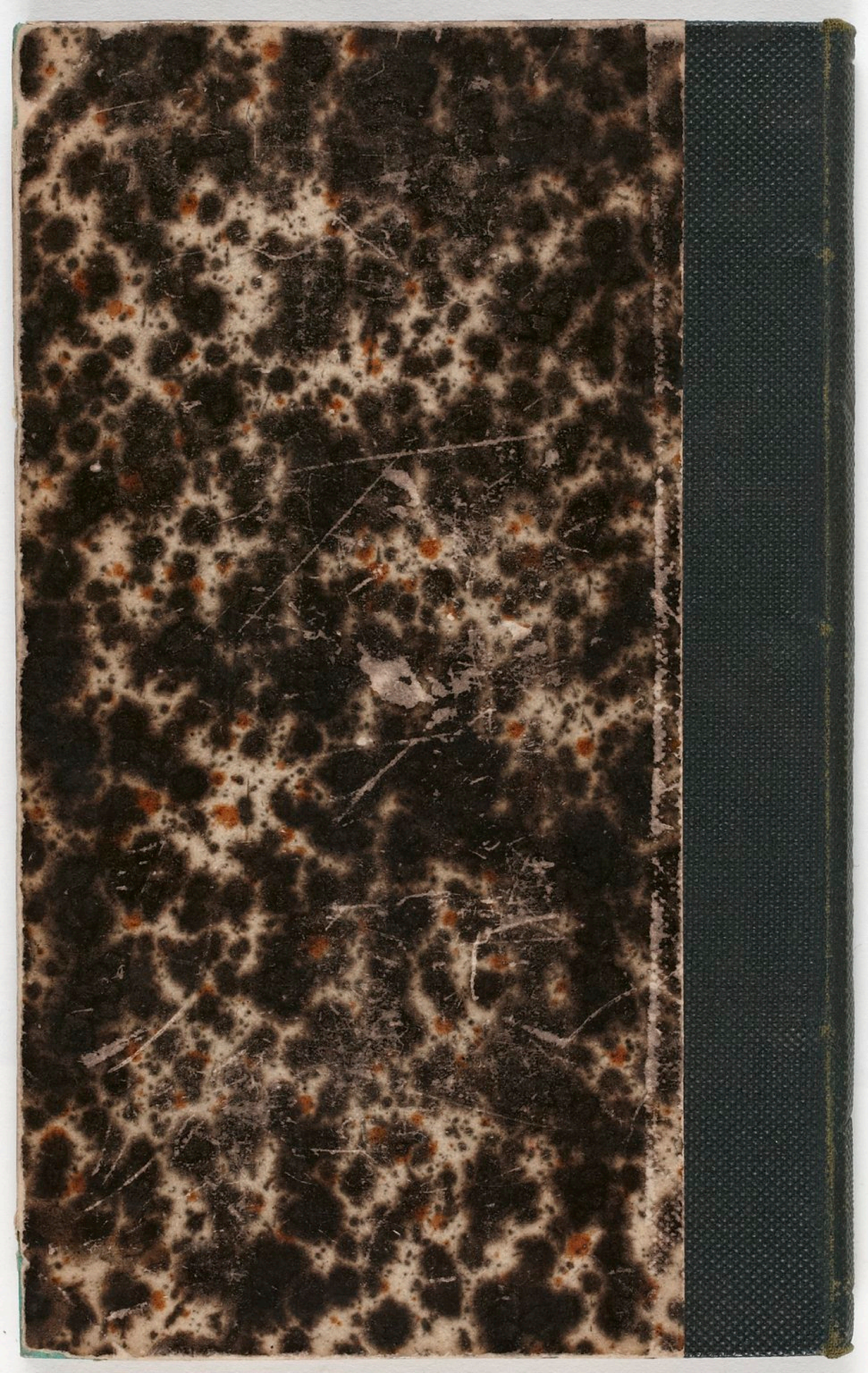
P. 161, *l.* 5, réservées, *lis.* reservée.

P. 162, *l.* 13 & 14, & presque tous, livrés a, *lis.* & livrés presque tous uniquement à.

Ibid. l. 18, réserver, *lis.* reverser.

P. 164, *l. premiere*, d'épargne, *lis.* de l'épargne.

Ibid. l. 20 & 21, dans différentes, *lis.* dans les différentes.



RÉFLEXIONS SUR LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.